

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mai 2017 à Mornant

PRESENTS :

Thierry Badel, Loïc Biot, Fabien Breuzin, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Catherine Cerro, Pascale Chapot, Bernard Chatain, Marc Coste, Christèle Crozier, Pascale Daniel, Cyrille Decourt, Ghislaine Didier, Pierre Dussurgey, Christian Fromont, Pascal Furnion, Yves Gougne, Gérard Grange, Véronique Lacoste, Catherine Lamena, Françoise Million, André Montet, Pascal Outrebon, Dominique Peillon, Isabelle Petit, Renaud Pfeffer, Paulette Poilane, André Rullière, Françoise Tribollet, Pierre Verguin, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

ABSENTS / EXCUSES :

Marie-Odile Berthollet, Marie-Noëlle Charles, Nathalie Granjon-Pialat, Charles Jullian, Grégory Rousset, Anny Thizy, Frank Valette.

PROCURATIONS : Marie-Odile Berthollet donne procuration à Cyrille Decourt
Marie-Noëlle Charles donne procuration à Yves Gougne
Charles Jullian donne procuration à Pascal Outrebon
Grégory Rousset donne procuration à Pierre Verguin
Anny Thizy donne procuration à Jean-Yves Caradec
Frank Valette donne procuration à Loïc Biot

SECRETAIRE DE SÉANCE : Isabelle Petit

Périmètre de la COPAMO : débat autour d'une motion proposée par le Bureau Communautaire dans le cadre de la réflexion lancée par la Commune de Sainte Catherine pour rejoindre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCML) :

Comme inscrit dans la profession de foi des futurs élus à la fin du mandat précédent, la Commune de Sainte Catherine a lancé une réflexion pour choisir de rejoindre ou non la CCML.

Par courrier fin février, la Commune a informé la COPAMO du lancement d'une étude financière ; information relayée par le Maire au Conseil Communautaire du 21 mars.

Durant les deux derniers mois, la COPAMO a répondu présente aux côtés de la Commune de Sainte Catherine dans son étude visant à prendre, techniquement, la mesure de ce changement. En effet, il n'a pas été question durant cette étude de faire obstruction à la réflexion communale.

Aujourd'hui, et après la tenue d'une réunion publique, la Commune souhaite engager fin juin une consultation de ses habitants afin de connaître leur avis quant à un changement potentiel d'intercommunalité (procédure démocratique informelle).

De manière similaire et dans un souci de parallélisme des formes, le Bureau Communautaire a souhaité également recueillir l'avis informel du Conseil Communautaire relatif au départ d'une de ses communes membres.

Lors de ce débat, la Commune a fait état des raisons de sa réflexion :

- En faveur de la CCML : sensation que les jeunes vont davantage vers les Monts du Lyonnais (rattachement au collège de Saint Martin en Haut, fusion du club de football), rattachement au bassin versant Rivière Coise, communauté de vision quant à la délégation de la gestion des services publics au monde associatif, ...
- En faveur de la COPAMO : bénéfice des RAMI, des crèches, du Centre Aquatique, politique sur les PENAP, réseaux des bibliothèques, ...

Le Bureau Communautaire, quant à lui, a rappelé son attachement à son périmètre, à ses communes membres qui, par leur diversité, font l'équilibre et la richesse de l'intercommunalité et contribuent chacune au projet de territoire du Pays Mornantais.

Après un débat au cours duquel, les conseillers ont confirmé leur regret quant au départ de Sainte Catherine, il a été choisi de ne pas s'immiscer davantage dans le choix communal.

Ce débat a permis de faire état de la nécessité de réfléchir au périmètre de l'intercommunalité, à la façon d'exercer les compétences intercommunales dans le dialogue avec les communes membres, au sens de la solidarité intercommunale.

A l'heure où les débats nationaux laissent à penser la disparition du département avec une métropole toujours plus forte, les élus ont appelé de leurs vœux à retrouver le sens de la solidarité intercommunale avec des fonctionnements dans la prise de décision partagés, repensés et, une meilleure anticipation des grands sujets qui interrogent l'avenir de l'intercommunalité.

Départ de Renaud Pfeffer qui donne procuration à Françoise Million

I - DECISIONS

Où l'exposé de ses rapporteurs et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

⇒ COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président et Monsieur Yves Gougne, Vice-Président en charge de la Communication et des Relations Extérieures

Présentation du Rapport d'Activités 2016 (délibération n° 031/17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 40 de la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 instituant l'obligation de réaliser un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement pour les EPCI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016,

Considérant le projet de rapport d'activités établi au titre de l'exercice 2016,

A l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités 2016 présenté en séance (ANNEXE 1),

PRECISE que ce rapport est adressé à chacun des maires des communes membres, afin qu'il puisse satisfaire aux obligations de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales c'est-à-dire faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune seront entendus.

Départ d'Yves Gougne qui donne procuration à Gérard Grange

Attribution de la subvention 2017 au Comité de Jumelage du Pays Mornantais-Pliezhausen (délibération n° 032/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 notamment sa compétence en matière de communication, mutualisation et relations extérieures,

Vu la délibération n° 148/99 du Conseil Communautaire du 7 décembre 1999 approuvant la convention entre la COPAMO et le Comité de Jumelage Pays Mornantais-Pliezhausen,

Considérant que les termes de la convention conclue le 14 décembre 1999 entre le Comité de Jumelage Pays Mornantais – Pliezhausen et la Communauté de Communes du Pays Mornantais prévoient le versement par cette dernière d'une subvention annuelle pour donner au Comité les moyens nécessaires d'exercer ses missions et permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de participer à ses activités (promotion des relations avec Pliezhausen dans les villages de la COPAMO, organisation des échanges, organisation de l'accueil des habitants de Pliezhausen...),

Considérant que le Comité de Jumelage a sollicité une subvention de 2 300 € comprenant 800 € dédié à l'échange scolaire entre le Collège Ronsard de Mornant et la Realschule de Pliezhausen et la participation au co-financement du voyage de la chorale de Soucieu-en-Jarrest attendue par l'Akkordeonfreunde, son homologue allemand, du 2 au 5 juin,

A l'unanimité, étant précisé que Thierry Badel ne prend pas part au vote :

ATTRIBUE une subvention de 2 300 € au Comité de Jumelage Pays Mornantais – Pliezhausen au titre de l'exercice 2017,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2017, compte 6574.

⇒ CULTURE RESEAUX CULTURELS

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président et Monsieur Cyrille Decourt, membre de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel »

Approbation de la programmation de la saison culturelle 2017-2018 (délibération n° 033/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Activités Culturelles,

Considérant qu'il convient d'assurer la programmation culturelle de la Salle Jean Carnet,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel » du 4 mai 2017,

Ayant pris connaissance de l'ensemble de la programmation pour le « tout-public », le « jeune et très-jeune public » et les scolaires, dans et hors les murs, à intervenir dans le cadre de la saison 2017-2018, comme ci-annexé (ANNEXE 2) et qui respecte :

- le cahier des charges en vigueur (offre répondant aux exigences de qualité artistique, adaptée aux réalités du territoire, résolument tout public et accessible au plus grand nombre),
- l'enveloppe budgétaire dédiée à cette programmation,

Tenant compte du contexte financier particulier dans lequel elle s'inscrit, à savoir une réduction du budget de fonctionnement et des moyens humains du Service Culturel,

A 37 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE la programmation culturelle (spectacle « tout-public », « jeune et très-jeune public » et les scolaires, dans et hors les murs, de la saison 2017-2018),

AUTORISE Monsieur le Président à engager les actions et à signer l'ensemble des contrats à convenir avec les compagnies, les artistes et les intervenants de la saison 2017-2018, ainsi que les conventions de partenariats avec les communes (pour les spectacles « hors les murs » notamment), les associations et les organismes en lien avec cette programmation,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017.

Approbation des tarifs Saison Culturelle 2017-2018 (délibération n° 034/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° 115/08 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2008 portant actualisation des tarifs « chèques KDO »,

Vu la délibération n° 064/16 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2016 portant approbation des tarifs pour la saison culturelle 2016-2017,

Vu les propositions pour actualiser certains tarifs pour la saison 2017-2018 concernant l'accès du public au Cinéma, Conférences/Reportages et Spectacles (grille ci-jointe),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel » du 4 mai 2017,

A 37 voix POUR et 1 ABSTENTION :

FIXE les nouveaux tarifs pour la saison culturelle 2017-2018 suivant le tableau ci-annexé (ANNEXE 3) à compter du :

- 15 juin 2017 pour ce qui concerne la section des tarifs Spectacles & Conférence / Reportages,
- 23 août 2017 pour ce qui concerne la section des tarifs cinéma,

DIT que les produits seront inscrits au Budget.

Dispositif Pass Région : Approbation de la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (délibération n° 035/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Activités Culturelles,

Vu la délibération n° 032/05 du Conseil Communautaire du 17 mai 2005 approuvant l'adhésion de la COPAMO au dispositif « Carte M'Ra » mis en place par la Région Rhône-Alpes,

Vu la délibération n° 066/07 du Conseil Communautaire du 29 mai 2007 portant approbation de la Carte M'Ra / Cinéma,

Vu la délibération n° 061/08 du Conseil Communautaire du 29 avril 2008 portant approbation de la convention Carte M'Ra / Spectacles vivants,

Vu la délibération n° 054/14 du Conseil Communautaire du 13 mai 2014 donnant délégation au Bureau Communautaire pour procéder à la validation des conventions habituelles visant à permettre le bon fonctionnement du Centre Culturel,

Vu la délibération n° 037/15 du Bureau Communautaire du 28 avril 2015 portant sur le renouvellement des deux conventions Carte M'Ra concernant les avantages cinéma et spectacles vivants,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Culture – Réseaux Culturels – Patrimoine Culturel » du 4 Mai 2017,

Considérant que le dispositif de la Carte M'Ra est à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relayé par une nouvelle formule intitulée PASS 'Région, les deux conventions en cours arriveront à échéance le 31 mai 2017,

A l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir à compter du 1^{er} juin 2017 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif PASS 'Région,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes les pièces relatives.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

⇨ VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président et Monsieur Pascal Furnion, Vice-Président en charge des Ressources Intercommunales

Approbation de la convention pour le versement d'une subvention d'équipement par la Commune de Saint Laurent d'Agnay dans le cadre de l'Aménagement de la route de Saint-Vincent (délibération n° 036/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière de Voirie,

Vu les modalités de mise en œuvre du schéma directeur approuvé en Conseil Communautaire par délibération n° 097/15 du 15 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent d'Agnay du 7 novembre 2016 approuvant le principe d'instauration d'un fonds de concours à destination de la COPAMO dans le cadre de la réalisation de projets communs d'équipement de voirie,

Considérant les travaux d'aménagement de la route de Saint Vincent et voies connexes à Saint Laurent d'Agnay sous maîtrise d'ouvrage de la COPAMO,

Considérant les modalités de mise en œuvre du schéma directeur de la voirie qui autorisent les communes à financer les matériaux qui permettent d'améliorer qualitativement l'offre technique de base proposée,

Considérant le choix de la Commune de Saint Laurent d'Agnay d'utiliser des matériaux d'une qualité supérieure à ceux proposés dans les modalités du schéma directeur de voirie pour le traitement de certaines portions de voies des travaux de la route de Saint-Vincent,

Considérant l'accord de la Commune de Saint Laurent d'Agnay de prendre à sa charge la plus-value liée au traitement de ces sections,

Considérant ainsi la nécessité de conclure une convention dont le projet figure en annexe, pour définir les modalités administratives et financières du versement du fonds de concours par la commune de Saint Laurent d'Agnay à la COPAMO,

A l'unanimité :

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune de Saint Laurent d'Agnay et la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour le co-financement des travaux d'aménagement de la route de Saint-Vincent et voies connexes à Saint Laurent d'Agnay (ANNEXE 4),

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

Approbation de la convention de gestion et du Règlement Intérieur du parc du Clos Fournereau (délibération n° 037/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment ses compétences en matière d'aménagement, d'exploitation et d'entretien des espaces communautaires,

Vu les propositions du comité de pilotage constitué en 2015 d'élus de la COPAMO et de la Commune de Mornant pour accompagner les projets d'aménagement et de requalification du Clos Fournereau,

Considérant que la délibération n° 078/00 du Conseil Communautaire du 20/06/2000 approuvant la convention financière avec la Commune de Mornant pour l'aménagement et l'entretien du Clos Fournereau et l'arrêté de police n° 213/99 du Maire de Mornant portant réglementation du parc sont devenus obsolètes,

Considérant que la pratique actuelle s'est éloignée des principes énoncés dans la convention avec un entretien des lieux réparti entre plusieurs services des deux collectivités et des sollicitations de plus en plus nombreuses pour l'utilisation du parc du Clos Fournereau,

Considérant que l'aménagement du quartier Arches / Grange Dodieu, la requalification du Clos Fournereau et le projet de création d'un service commun espaces verts ont modifié sensiblement le cadre initial dans lequel la convention avait été établie,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de faire évoluer la convention afin de s'adapter au nouveau contexte et d'anticiper les projets de mutualisation en intégrant l'entretien, l'exploitation et l'aménagement du site,

Considérant qu'il convient également de refonder le Règlement Intérieur du Clos Fournereau,

Considérant que ces documents seront accompagnés des arrêtés de police du Maire de la ville de Mornant portant réglementation de la circulation, du stationnement et d'application du Règlement Intérieur,

A l'unanimité :

APPROUVE :

- la convention relative à l'entretien, l'exploitation et l'aménagement du Clos Fournereau à intervenir avec la Commune de Mornant,
- le Règlement Intérieur du clos Fournereau,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

⇒ AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président

Conclusion d'un Contrat Ambition avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (délibération n° 038/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment ses compétences en matière d'aménagement, d'exploitation et d'entretien des espaces communautaires,

Considérant que l'Assemblée régionale réunie le 14 avril 2016 a créé un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes dénommé « Contrats Ambition Région »,

Considérant que les Contrats Ambition Région sont adossés à des dotations financières mobilisables et que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) disposent ainsi d'une dotation au moins égale à celle à laquelle ils pouvaient prétendre dans le cadre des anciens contrats de développement durable,

Considérant que l'enveloppe destinée à la COPAMO s'élève à 776 000 €,

Considérant que la commission permanente du Conseil Régional réunie le 17 novembre 2016 a approuvé les modalités opérationnelles de ces contrats,

Considérant que dans le cadre de la nouvelle politique régionale en matière de partenariat territorial, la Région souhaite désormais établir une relation plus directe avec les territoires en proposant aux communautés de communes la signature des contrats Ambition,

Considérant que l'accompagnement financier de la Région s'étale sur trois années avec une programmation des opérations d'investissement dont l'initiative relève des communautés de communes et des communes membres,

A l'unanimité :

APPROUVE la sollicitation des financements de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région ci-annexé (ANNEXE 5),

APPROUVE la liste des opérations d'investissement soumises à cette contractualisation et en lien direct avec le projet de territoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

SERVICES A LA PERSONNE

⇒ PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Françoise Tribollet, Vice-Présidente en charge des Services à la Personne

Création du "Groupe de Pilotage Petite Enfance" (délibération n° 039/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Enfance Jeunesse,

Vu la délibération n° 043/14 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014 portant approbation de l'organisation fonctionnelle et créant notamment la Commission d'Instruction « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse »,

Vu le règlement intérieur pour le mandat 2014-2020 approuvé par délibération n° 099/14 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2014,

Vu la réflexion engagée avec le Groupe de travail dans le cadre du Projet Educatif Global,

Vu les schémas de pilotage évoqués en Commission d'instruction « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse », il est proposé la création d'un Groupe de Travail dénommé « Groupe de Pilotage Petite Enfance » affilié à la Commission d'Instruction « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse », composé d'un représentant titulaire en charge de la Petite Enfance et d'un représentant suppléant désignés par chacune des 14 communes membres,

Considérant que ce « Groupe de Pilotage Petite Enfance », instance de proposition, de réflexion et d'échanges, sera en charge des propositions d'orientations générales concernant la Petite Enfance du territoire auprès de la Commission d'instruction et en lien avec les communes, il remplacera de fait le « Groupe de travail partenarial » existant,

Considérant par ailleurs, qu'il est nécessaire d'informer les partenaires institutionnels comme la CAF de Lyon et les services de la PMI de secteur.

A l'unanimité :

APPROUVE la création d'un Groupe de Travail dénommé « Groupe de Pilotage Petite Enfance »,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour informer les partenaires (CAF...).

⇒ ENFANCE

Rapporteur: Madame Françoise Tribollet, Vice-Présidente en charge des Services à la Personne

Transformation du « Groupe de Pilotage Jeunesse » en « Groupe de Pilotage Enfance-Jeunesse » (délibération n° 040/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Enfance Jeunesse,

Considérant que le transfert de la compétence « Jeunesse 11-18 ans » validé par l'arrêté préfectoral n°2603 du 11 mars 2010 précité est effectif depuis le 1^{er} juillet 2010,

Vu la délibération n° 012/10 du Conseil Communautaire du 13 avril 2010 portant création du « Groupe de Pilotage Jeunesse » dans le cadre de ce transfert de compétence,

Vu la délibération n° 043/14 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014 portant approbation de l'organisation fonctionnelle et créant notamment la Commission d'Instruction « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse »,

Vu le règlement intérieur pour le mandat 2014-2020 approuvé par délibération n° 099/14 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2014,

Vu la réflexion engagée avec le Groupe de travail dans le cadre du Projet Educatif Global,

Vu les schémas de pilotage évoqués en Commission d'Instruction « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse », il est proposé la transformation d'un Groupe de Travail dénommé « Groupe de Pilotage Jeunesse » en « Groupe de Pilotage Enfance-Jeunesse » affilié à la Commission d'Instruction « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse », composé d'un représentant titulaire en charge de l'enfance et/ou de la jeunesse et d'un représentant suppléant désignés par chacune des 14 communes membres,

Considérant que ce « Groupe de Pilotage Enfance-Jeunesse », instance de proposition, de réflexion et d'échanges, sera en charge des propositions d'orientations générales concernant l'enfance et de la jeunesse du territoire auprès de la Commission d'Instruction et en lien avec les communes,

Considérant par ailleurs, qu'il est nécessaire d'informer les partenaires institutionnels comme la CAF de Lyon, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de ce changement et de ses conséquences administratives, ainsi que tous les partenaires opérationnels concernés par le fonctionnement des actions 11-18 ans,

A l'unanimité :

APPROUVE la transformation d'un Groupe de Travail dénommé « Groupe de Pilotage Jeunesse » en « Groupe de Pilotage Enfance-Jeunesse »

AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour informer les partenaires (CAF...).

SPL Enfance en Pays Mornantais - avenant n° 2 à la convention de DSP pour l'attribution de la compensation financière de la SPL "Enfance en Pays Mornantais" pour l'année 2016 (délibération n° 041/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Enfance Jeunesse,

Vu la délibération n° 057/13 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2013 portant création de la Société Publique Locale Enfance en Pays Mornantais (SPL EPM) à compter du 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération n° 083/14 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2014 approuvant la constitution de la SPL EPM, ses statuts et son objet social,

Vu la délibération n° 114/14 du Conseil Communautaire du 4 novembre 2014 précisant l'objet social de la SPL EPM,

Vu la délibération n° 128/14 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014 désignant la SPL EPM, délégataire de l'exécution du service public, approuvant le contrat portant sur la gestion des accueils de loisirs intercommunaux 4-11 ans extra scolaires, et donnant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation des tarifs,

Considérant que l'article 5.3 de la convention de DSP précitée prévoit une participation de l'autorité délégante au titre du fonctionnement et des sujétions de service public imposée par la convention comprenant une participation forfaitaire ainsi qu'une participation variable qui fera l'objet d'un avenant.

Considérant que, conformément aux principes généraux, le montant de la compensation financière ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public.

Considérant que l'article 5.6 prévoyant aussi une clause de rencontre, les parties sont convenues de se revoir à la fin de chaque année d'exécution du contrat afin de faire le point sur le fonctionnement de la délégation afin de la réadapter le cas échéant.

Considérant que c'est dans ce cadre que les deux parties se sont rencontrées afin de faire le point sur l'année 2016, sur l'exécution du service, sur les sujétions de service public et sur la compensation de ses sujétions au travers de la participation financière de la collectivité délégante. Au cours de l'année 2016, la SPL EPM délégataire a bénéficié de conditions financières favorables et a encore bénéficié de la dévolution exceptionnelle des associations qui lui ont permis de couvrir une partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service publics pour un montant estimé à 90 000 €. En conséquence, et à titre exceptionnel, afin de ne pas aboutir à une surcompensation, les deux parties ont décidé :

- d'ajuster à la baisse la participation forfaitaire fixe de la collectivité délégante de 90 000 € au titre de l'année 2016, ramenant donc le montant de 419 000 € à 329 000 €,
- et de fixer la redevance variable à zéro au titre de l'année 2016.

Considérant que, par ailleurs, le contrat de délégation de service public correspondant prévoyait la mise à disposition des équipements des accueils de loisirs de Rontalon, Saint Maurice sur Dargoire, Mornant, Orliénas, Soucieu en Jarrest et Taluyers, ainsi que des locaux administratifs d'une superficie de 60 m² sis 21 avenue du Souvenir à Mornant (ancienne caserne de gendarmerie).

Considérant que, compte-tenu du déménagement des services de la COPAMO vers l'Espace COPAMO, il a été proposé de relocaliser les services administratifs de la SPL EPM dans l'ancien siège, au Clos Fourneau, dans des nouveaux locaux mis à disposition pour une superficie de 200 m² environ, via la signature d'un avenant n°1.

Par conséquent, les deux parties ont décidé que la SPL EPM versera une redevance forfaitaire d'occupation pour les locaux administratifs du Clos Fourneau, comme pour les autres partenaires, évaluée à 5 000 €.

Considérant que, il a également été convenu que la SPL EPM prendrait en charge une partie de la rémunération de la Directrice Générale Adjointe pour l'année 2016 à hauteur de 25 500 € HT.

A l'unanimité, étant précisé que le pouvoir de Grégory Rousset, Président de la SPL EPM, n'est pas pris en compte pour ce vote :

VALIDE l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres de loisirs de la Communauté de Communes du Pays Mornantais, et au profit du délégataire, la Société Publique Locale Enfance en Pays Mornantais, qui précise les éléments précédemment cités (ANNEXE 6),

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que les actes nécessaires à ce versement.

Départ de Pascale Chapot qui donne procuration à Pascale Daniel

Point d'information : Nouveau périmètre Enfance

Par délibération n° 128/14 en date du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire a confié la gestion des accueils de loisirs intercommunaux à la Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais » (SPL EPM) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le contrat de délégation de service public correspondant prévoyait la mise à disposition des équipements des accueils de loisirs de Rontalon, Saint Maurice sur Dargoire, Mornant, Orliénas, Soucieu en Jarrest et Taluyers.

Compte-tenu des travaux effectués à l'accueil de Loisirs de Taluyers et qui ne seront pas achevés pour la rentrée scolaire 2017 mais pour janvier 2018 et au regard des accueils utilisés jusqu'à présent le mercredi, la proposition de fonctionnement suivante des implantations d'accueils de loisirs a été validée par la Commission d'Instruction « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » du 4 mai 2017 :

Jusqu'en décembre 2017 :

- Accueil de Loisirs de Mornant
- Accueil de Loisirs de Chabanière
- Accueil de Loisirs de Rontalon
- Accueil de Loisirs de Saint Laurent d'Agnay (en remplacement de celui de Taluyers)

De janvier à décembre 2018 :

- Accueil de Loisirs de Mornant
- Accueil de Loisirs de Chabanière
- Accueil de Loisirs de Rontalon
- Accueil de Loisirs de Taluyers

Sauf contre temps technique, le centre de Taluyers devrait ouvrir en janvier 2018 à la place de celui de Saint Laurent d'Agnly.

La piste de poursuivre l'accueil de Saint Laurent d'Agnly en remplacement de celui de Rontalon est pour le moment abandonnée.

En effet, aucun accord n'a pu être trouvé avec l'association Belins-Belines pour la reprise d'un personnel ce qui bloque le processus envisagé.

Le centre de Rontalon sera donc conservé malgré les différents travaux à envisager (accessibilité et rénovation thermique).

Cependant la Commission d'Instruction « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » souhaite que les travaux soient différés en attendant des nouvelles de la Commune de Soucieu en Jarrest qui travaille sur le projet d'un nouveau centre d'accueil à Soucieu en Jarrest pour 2019. Une première information sera faite dans ce sens à la SPL EPM, gestionnaire des accueils de loisirs.

⇒ JEUNESSE

Rapporteur : Madame Françoise Tribollet, Vice-Présidente en charge des Services à la Personne

Approbation du versement des subventions projets humanitaires pour le « Seven Up en Inde » (délibération n° 042/17)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Enfance-Jeunesse,

Considérant que le Bureau Information Jeunesse (BIJ) Intercommunal organise depuis 2013 une bourse aux projets humanitaires,

Considérant la demande de l'équipe « Seven up en Inde », représentée par Pauline Pouzargues et dépendant de l'association Scouts et Guides de France, pour une aide financière de la COPAMO à son projet humanitaire en Inde entre le 16 juillet et le 12 août 2017,

Vu l'avis favorable du jury en date du 19 avril 2017,

A l'unanimité, étant précisé que Fabien Breuzin, Paulette Poilane et Jean-Marc Vuille ne prennent pas part au vote :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association Scouts et guides de France pour le projet de l'équipe « Seven up en Inde »,

DIT que la dépense est imputée au Budget principal, compte 6574.

Rapporteur : Monsieur Pascal Furnion, Vice-Président en charge des Ressources Intercommunales

Centre Aquatique Intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc » - Approbation des tarifs pour la saison 2017-2018 et fixation de la redevance d'occupation du domaine public relative à l'exploitation du snack pour les saisons estivales 2017-2018 et 2019 (délibération n° 043/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Activités Sportives,

Vu l'ouverture du nouveau Centre Aquatique Intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc » en octobre 2015,

Vu la délibération n° 044/16 du Conseil Communautaire du 10 mai 2016 adoptant la grille tarifaire 2016-2017,

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer de nouveaux tarifs d'entrées pour la saison 2017/2018,

Considérant le travail de réflexion de la Commission d'Instruction « Patrimoine-Entretien et Animation Equipements-Grands Travaux » réunie le 12 avril 2017 sur les tarifs des entrées à appliquer pour accéder à cet espace aquatique,

Considérant la préconisation de la Commission d'Instruction « Patrimoine-Entretien et Animation Equipements-Grands Travaux » d'une augmentation moyenne de 2% sur l'ensemble des tarifs piscine, activités et divers, et une augmentation de 5% sur les tarifs de l'espace Bien-être,

Considérant la création de nouveaux tarifs et les modifications de certains tarifs existants, à savoir :

- Espace aquatique :

- Création d'un tarif « Bébé nageurs » à 102 € et 125 €, tarification pour le bébé et ses 2 parents, inscription à la période,
- Création d'un tarif « Fratrie » à 153 € et 185 €, tarification pour les 2 enfants et les 2 parents, inscription à la demi-saison,
- Création d'un tarif « Jardin aquatique » à 153 € et 185 €, tarification par enfant, entrée parent non incluse, inscription à la demi-saison,
- Suppression des tarifs « évènementiels » à 8 € et 16 €,
- Création d'un tarif « individuel animation enfant » à 5,10 €, limite d'âge 16 ans, pour les activités spécifiques proposées par le personnel du Centre Aquatique (type animations en périodes de vacances scolaires),
- Création d'un tarif « individuel animation » à 8,20 €, pour les activités spécifiques proposées par le personnel du Centre Aquatique (type animations en périodes de vacances scolaires),
- Durée de validité des cartes d'abonnement : pour les abonnements pris avant le 25 mars 2017 un délai de 2 mois est accordé aux possesseurs de cartes pour renouveler leur abonnement et reporter leurs éventuelles entrées restantes,

- Espace aquatique + Bien être :

- Tarifs réservés aux personnes majeures, intégrant le libre accès à l'espace cardio dès sa mise en service,

- Activités - Divers :

- Modification du « PASS COPAMO », donnant accès le lundi soir à une activité dirigée puis libre accès au balnéo, à l'espace bien-être/cardio,
- Absences : les personnes inscrites à des cours à la saison ou à la demi-saison qui ne pourraient pas participer à leurs séances pour raisons médicales (certificat médical à fournir), pourront bénéficier d'une transformation de leurs séances non suivies en entrées piscine.

Considérant la proposition de la Commission d'Instruction « Patrimoine-Entretien et Animation Equipements-Grands Travaux » de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public relative) l'exploitation du snack pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, à 1 600 € + 7% du chiffre d'affaires total réalisé par l'occupant,

A l'unanimité :

VALIDE les tarifs proposés pour la saison 2017/2018 du Centre Aquatique Intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc » conformément aux grilles ci-annexées (ANNEXE 7),

DECIDE que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2017 au Centre Aquatique Intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc »,

APPROUVE le montant de la redevance d'occupation du domaine public relative à l'exploitation du snack pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, à savoir 1 600 € + 7% du chiffre d'affaires total réalisé par l'exploitant,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces tarifs.

⇒ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur: Monsieur Christian Fromont, Vice-Président délégué au Développement Economique, au Tourisme et aux Déplacements

Point d'information : présentation de la méthodologie de mise en œuvre du schéma de développement économique

Christian Fromont présente le diaporama ci-annexé (ANNEXE 8).

Approbation de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la COPAMO pour la mise en œuvre des aides économiques sur son territoire, dans le cadre de la loi NOTRe (délibération n° 044/17)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi NOTRe,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 16 décembre 2016,

Considérant que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes est seul compétent à partir du 1^{er} janvier 2017 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises de la Région,

Considérant que la présente convention permet à la COPAMO d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région,

Considérant que la COPAMO soutient, depuis de nombreuses années, l'antenne de Rhône Développement Initiatives des Monts Coteaux du Lyonnais, organisme ayant pour objet exclusif de participer à la création ou la reprise d'entreprises, en lui versant annuellement la somme de 6 000 € pour abonder son fond de prêt,

Considérant que la COPAMO soutient, depuis plusieurs années, Graines de Sol, organisme ayant pour objet exclusif de participer à la création ou la reprise d'entreprises, en lui versant annuellement une subvention de 6 000 €.

Considérant que dans ce cadre, le soutien financier de la COPAMO aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou la reprise d'entreprises est également soumis à convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que cette convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes est valable durant toute la durée du SRDEII (5 ans à partir du 1^{er} janvier 2017) mais que celle-ci peut faire l'objet d'avenants donnant alors la possibilité à la COPAMO, de modifier le montant qu'elle souhaite allouer aux entreprises et/ou aux structures du territoire.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Développement Economique et Tourisme » du 23 mars 2017,

A l'unanimité :

APPROUVE la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la COPAMO pour la mise en œuvre des aides économiques sur son territoire, dans le cadre de la loi NOTRe, dont le projet figure en annexe (ANNEXE 9),

AUTORISE sa mise en œuvre immédiate,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Départ de Gabriel Villard

RESSOURCES INTERCOMMUNALES

⇒ ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président

Modification du périmètre des Commissions d'instruction n° 3 "Développement Economique - Tourisme - Déplacements" et n° 11 "Développement Durable - Politique Environnementale - Agenda 21 et PCET" (délibération n° 045/17)

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L5211-1 qui indique qu'afin de préparer les affaires sur lesquelles le Conseil Communautaire sera appelé à statuer au cours du mandat, ce dernier peut créer des commissions d'instruction composées de conseillers communautaires,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016,

Vu la délibération n° 043/14 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014 portant approbation de l'organisation fonctionnelle, soit la création de 11 commissions d'instruction composées de 8 membres en sus du Vice-Président, articulées autour des délégations de fonction que le Président a consenti à chacun de ses vice-présidents comme suit :

- CI Habitat - Urbanisme – Espaces naturels – Agriculture
- CI Voirie – Réseaux – Déchets
- CI Développement économique – Tourisme – Déplacements
- CI Petite enfance – Enfance – Jeunesse
- CI Emploi – Formation – Solidarité
- CI Finances – Prospective financière
- CI Personnel – Mutualisation
- CI Patrimoine – Entretien et animation équipements – Grands travaux
- CI Communication – Mutualisation et relations extérieures
- CI Culture – Réseaux culturels – Patrimoine culturel
- CI Développement durable – Politique environnementale – Agenda 21 et PCET

Considérant que la thématique Déplacements était abordée jusqu'alors en Commission d'Instruction n° 3 avec le Développement Economique et le Tourisme,

Considérant que les principales orientations en la matière sont de favoriser les modes doux, l'intermodalité, le co-voiturage et de poursuivre le travail partenarial avec les autorités organisatrices des transports, il est aujourd'hui plus opportun d'intégrer la thématique Déplacements dans la Commission d'Instruction n° 11 traitant déjà des problématiques Développement Durable, Politique Environnementale, Agenda 21 et PCET. Par ailleurs, le volet Déplacement reste au cœur des politiques de Développement Durable nationales et sur notre territoire.

A l'unanimité :

VALIDE la modification du périmètre des Commissions d'Instruction n° 3 et n° 11 qui seront désormais dénommées comme suit :

- Commission d'Instruction n° 3 : Développement Economique – Tourisme
- Commission d'Instruction n° 11 : Développement Durable – Politique Environnementale – Agenda 21 et PCET – Déplacements.

Désignation des nouveaux membres au sein des Commissions d'instruction (délibération n° 046/17)

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L5211-1 qui indique qu'afin de préparer les affaires sur lesquelles le Conseil Communautaire sera appelé à statuer au cours du mandat, ce dernier peut créer des commissions d'instruction composées de conseillers communautaires,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2017-02-17-005 en date du 17 février 2017 relatif au nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° 043/14 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014 portant approbation de l'organisation fonctionnelle, soit la création de 11 commissions d'instruction composées de 8 membres en sus du Vice-Président, articulées autour des délégations de fonction que le Président a consenti à chacun de ses vice-présidents comme suit :

- CI Habitat - Urbanisme – Espaces naturels – Agriculture
- CI Voirie – Réseaux – Déchets
- CI Développement économique – Tourisme – Déplacements
- CI Petite enfance – Enfance – Jeunesse

- CI Emploi – Formation – Solidarité
- CI Finances – Prospective financière
- CI Personnel – Mutualisation
- CI Patrimoine – Entretien et animation équipements – Grands travaux
- CI Communication – Mutualisation et relations extérieures
- CI Culture – Réseaux culturels – Patrimoine culturel
- CI Développement durable – Politique environnementale – Agenda 21 et PCET

Vu la délibération n° 053/14 du Conseil Communautaire du 13 mai 2014 portant à 10 le nombre maximal de membres par commission, et portant élection des membres au sein des Commissions d'Instruction et de la CAO,

Considérant que des vacances sont constatées dans les Commissions d'Instruction suite à la recomposition du Conseil Communautaire induite par la démission de Monsieur Jean-Paul Piquet, Maire de Saint André la Côte,

Vu la candidature de Monsieur Loïc Biot au sein des Commissions d'Instruction n° 3 « Développement économique – Tourisme » et n° 1 « Habitat - Urbanisme – Espaces naturels – Agriculture »,

Vu la candidature de Madame Catherine Cerro au sein des Commissions d'Instruction n° 1 « Habitat - Urbanisme – Espaces naturels – Agriculture » et n° 10 « Culture – Réseaux culturels – Patrimoine culturel »,

Vu la candidature de Monsieur Marc Coste au sein des Commissions d'Instruction n° 2 « Voirie – Réseaux – OM », n° 6 « Finances – Prospective financière » et n° 7 « Personnel – Mutualisation »,

Vu la candidature de Madame Françoise Million au sein des Commissions d'Instruction n° 4 « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » et n° 7 « Personnel – Mutualisation »,

A l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Loïc Biot, membre des Commissions d'Instruction n° 3 « Développement économique – Tourisme » et n° 1 « Habitat - Urbanisme – Espaces naturels – Agriculture »,

DESIGNE Madame Catherine Cerro, membre des Commissions d'Instruction n° 1 « Habitat - Urbanisme – Espaces naturels – Agriculture » et n° 10 « Culture – Réseaux culturels – Patrimoine culturel »,

DESIGNE Monsieur Marc Coste, membre des Commissions d'Instruction n° 2 « Voirie – Réseaux – OM », n° 6 « Finances – Prospective financière » et n° 7 « Personnel – Mutualisation »,

DESIGNE Madame Françoise Million, membre des Commissions d'Instruction n° 4 « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » et n° 7 « Personnel – Mutualisation »,

CONFIRME la nouvelle composition des Commissions d'Instruction telle qu'elle figure en annexe (ANNEXE 10).

Suite aux interrogations concernant la participation aux Commissions d'Instructions des anciens élus ne siégeant plus au Conseil Communautaire suite à la recomposition de celui-ci, il est précisé que cela reste possible ponctuellement comme le prévoit le Règlement Intérieur (extrait du Titre III, Chapitre I, Section 1 : « [...] en cas de besoin, les Commissions d'Instructions peuvent s'adjoindre ponctuellement, pour avis consultatif, toute personne dont la présence est jugée pertinente par l'ensemble des membres au regard des questions instruites [...] ».

Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Validation des modalités de dépôt des listes (délibération n° 047/17)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article 89 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 II, L.2121-21, L.2121-22, L5211-40-1 et D.1411-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2017-02-17-005 en date du 17 février 2017 relatif au nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° 053/14 du Conseil Communautaire en date du 13 mai 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que cette recomposition impacte la composition de la Commission d'Appel d'Offres en ce qui concerne notamment un membre titulaire et un membre suppléant,

Considérant que la composition de la Commission d'Appel d'Offres ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-22 du CGCT,

Considérant la nécessité de renouveler les membres de la Commission d'Appel d'Offres en procédant à une nouvelle élection,

Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président et de 5 membres titulaires élus par le conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de 5 suppléants élus dans les mêmes conditions (article L.1411-5 II du CGCT),

A l'unanimité :

FIXE les conditions de dépôt des listes pour la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

La liste doit comprendre les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des 5 sièges de titulaires et des 5 sièges de suppléants à pourvoir.

Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Election des membres (délibération n° 048/17)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article 89 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 II, L.2121-21, L.2121-22, L5211-40-1 et D.1411-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2017-02-17-005 en date du 17 février 2017 relatif au nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° 053/14 du Conseil Communautaire du 13 mai 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n° 047/17 du Conseil Communautaire du 30 mai 2017 portant validation des conditions de dépôt des listes dans le cadre du renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant que l'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L .2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose,

Considérant que sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres sera une commission permanente désignée pour la durée du mandat,

Considérant l'unique liste déposée et présentée au suffrage du Conseil Communautaire :

- **Pascal FURNION, Titulaire**
- **Pascale DANIEL, Titulaire**
- **Ghislaine DIDIER, Titulaire**
- **Frank VALETTE, Titulaire**
- **Yves GOUGNE, Titulaire**

- **Françoise TRIBOLLET, 1^{ère} suppléante**
- **Bernard CHATAIN, 2^{ème} suppléant**
- **Jean-Yves CARADEC, 3^{ème} suppléant**
- **Gérard GRANGE, 4^{ème} suppléant**
- **Gabriel VILLARD, 5^{ème} suppléant**

A l'unanimité :

PROCEDE à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

La liste ayant obtenu 37 voix, sont déclarés élus :

- **Pascal FURNION, Titulaire**
- **Pascale DANIEL, Titulaire**
- **Ghislaine DIDIER, Titulaire**
- **Frank VALETTE, Titulaire**
- **Yves GOUGNE, Titulaire**

- **Françoise TRIBOLLET, 1^{ère} suppléante**
- **Bernard CHATAIN, 2^{ème} suppléant**
- **Jean-Yves CARADEC, 3^{ème} suppléant**
- **Gérard GRANGE, 4^{ème} suppléant**
- **Gabriel VILLARD, 5^{ème} suppléant**

II - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 11 avril 2016

Espaces Naturel Agriculture (rapporteur : Gérard Grange)

* Dispositif PENAP/PSADER : attribution d'une aide financière au Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes pour des actions en faveur de la biodiversité des prairies des espaces naturels sensibles

* Dispositif PENAP/PSADER : attribution d'une aide financière au Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes pour le suivi du projet Agroenvironnemental et climatique du Garon

Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)

* Renouvellement de l'installation des commerçants ambulants sur les parcs d'activités intercommunaux pour l'année 2017

Ressources Humaines (rapporteur : Thierry Badel)

* Secteur des services à la Population / Centre Aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » : création de besoins saisonniers saison estivale 2017

Culture Réseaux Culturels (rapporteur : Yves Gougne)

* Approbation de la Convention de Coopération Culturelle avec l'Université Lumière Lyon 2

Développement Durable (rapporteur : Thierry Badel)

* Développement du photovoltaïque sur des superficies importantes : demande de financement LEADER

- Bureau du 2 mai 2016

Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)

* Parc des Platières - Mornant - Vente du tènement bâti cadastré AE n° 175 (Maison des Entreprises) et de l'emprise correspondante aux places de stationnement à détacher de la parcelle AE n° 351

Patrimoine (rapporteur : Pascal Furnion)

* Mise en exploitation du snack au Centre Aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » pour les saisons estivales 2017-2018-2019 - Approbation de la convention d'occupation du domaine public

- Bureau du 9 mai 2016

Espaces Naturel Agriculture (rapporteur : Gérard Grange)

* Approbation de l'avenant à la convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes pour le projet de gestion agri-environnementale de parcelles touchées par un incendie sur l'Espace Naturel Sensible des Landes de Montagny

Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)

* Vente d'un tènement immobilier sis rue Frédéric Monin - Parc d'activités des Platières - Mornant - Décision de non préemption

* Approbation d'un échange de terrains en vue de l'aménagement d'une aire de retournement Chemin des Eglantiers - Parc de la Ronze - Taluyers

B) PAR LE PRESIDENT

Décision n° 023/17 portant attribution d'une aide à l'accession des jeunes ménages à Madame J.Marchand (dossier AMJ n° 002-17 / Mornant)

Décision n° 025/17 portant approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition à titre précaire, d'un local au sein de l'Espace COPAMO, au Centre Socio Culturel des Hauts du Lyonnais

Décision n° 026/17 portant approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition à titre précaire d'un local à usage de bureau dans la Maison des Entreprises, sise Parc d'Activités « Les Platières » à Mornant au Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais

Décision n° 027/17 portant approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition à titre précaire, d'un local au sein de l'Espace COPAMO à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais

Décision n° 028/17 portant attribution du marché « Travaux de voirie pour la requalification du chemin de la Fondelys sur la commune de Rontalon » - Marché n° 2017-05 au Groupement solidaire MGB Travaux publics (mandataire) / CARLE pour un montant total de 88 891,80 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle incluses)

Décision n° 029/17 portant attribution du marché « Travaux de mise en place de rafraîchissement et liaisons électriques dans certains locaux COPAMO » - Marché n° 2017-07 à l'entreprise ADF Climatisation pour un montant forfaitaire de 57 244 € HT - 7 300 € HT (avenant négatif en cours de notification)

Décision n° 030/17 portant attribution du marché relatif à la « Maintenance préventive et corrective de deux photocopieurs numériques couleurs » - Marché n° 2017-06D à l'entreprise DESK SUD pour un montant maximum annuel de 5 000 € HT

Décision n° 031/17 portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes pour le recouvrement de la taxe de séjour

Décision n° 032/17 portant attribution du marché relatif à la « mise en œuvre de l'infrastructure et déploiement d'un environnement collaboratif autour des technologies Microsoft Exchange externalisé relancé suite à infructueux » - Marché n° 2017-08 à l'entreprise ALINTO SA pour un montant maximum de 100 000 € HT pour 2 ans et 60 000 € HT si reconduction du marché sur les deux années suivantes

Décision n° 033/17 portant attribution du marché « travaux de voirie pour la requalification de la route de Berthoud à Taluyers » - Marché n° 2017-09 au Groupement solidaire MGB Travaux publics (mandataire) / CARLE pour un montant total de 129 906,40 € HT

Décision n° 034/17 portant attribution d'une aide à l'accession des jeunes ménages à Madame J.Peillon et Monsieur Y.Dupeyron (dossier AJM n° de dossier 003-17 / Chaussan)

Décision n° 035/17 portant attribution du marché relatif aux « Prestations de surveillance du centre aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » à Mornant » - Marché n° 2017-011D à ACCORD SECURITE pour un montant maximum de 20 000 € HT

Des précisions sont apportées par le Président suite aux interrogations de plusieurs élus sur les décisions n° 029/17 et 032/17. Il leur est proposé de venir consulter les dossiers en question auprès des services concernés.

IV - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

Arrêté n° 024/17 portant désignation des représentants titulaires et suppléants du Comité Technique

V - QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

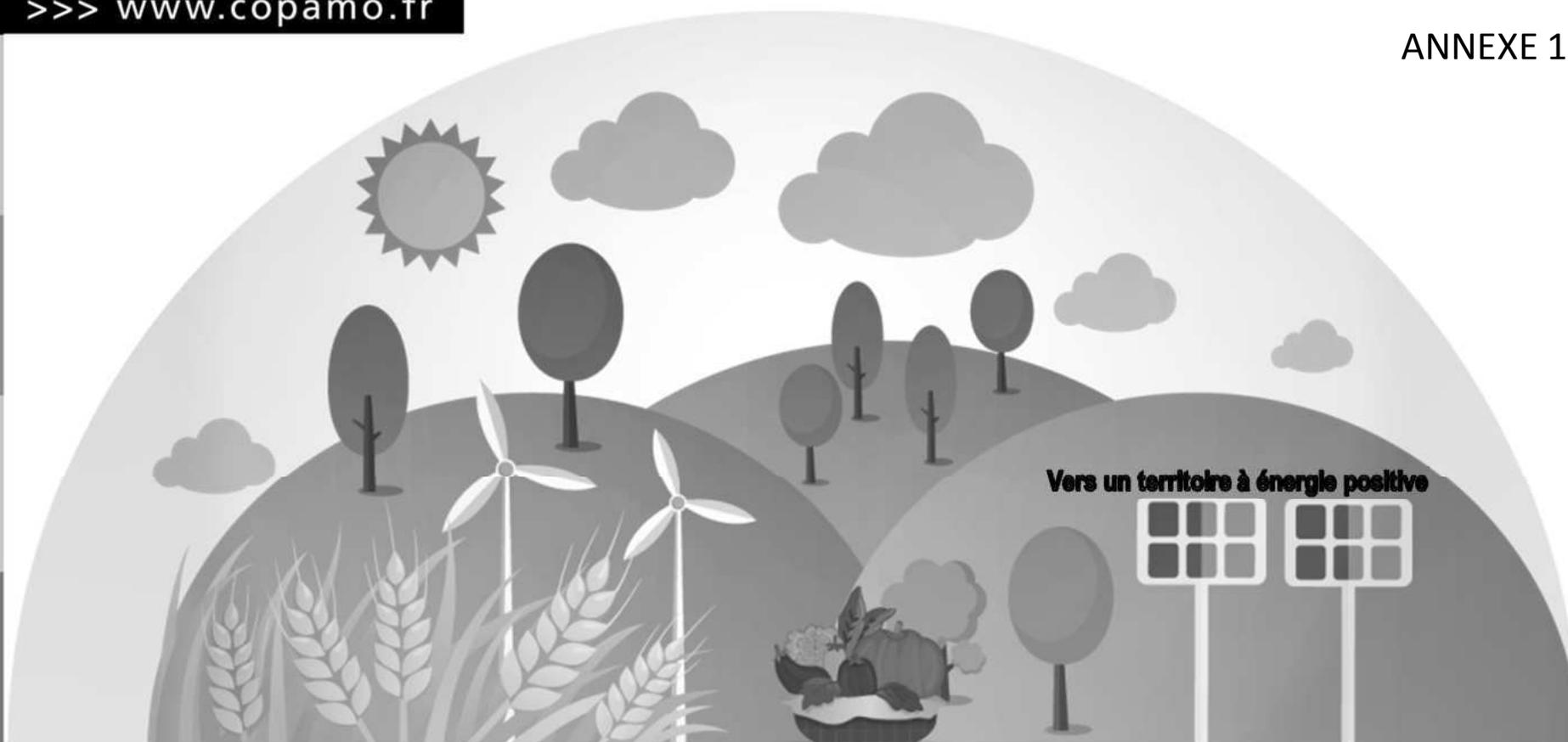
- *Conseillers Communautaires,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 6 juin 2017.

Affiché le 6 juin 2017.

Le Président
Thierry Badel

Visa du secrétaire de séance
Isabelle Petit



COPAMO 2016

Rapport d'activités condensé



Du Projet de territoire aux actions du Plan de mandat

Projet de territoire



- ☛ Construit et porté par les communes du Pays Mornantais & la COPAMO.
- ☛ fin 2015

5 enjeux à horizon 2030

Plan de mandat

2016
2020



- ☛ Porté par l'intercommunalité.
- ☛ Conseil communautaire du 5 juillet 2016

5 orientations prioritaires jusqu'en 2020

Actions 2016



- ☛ Impulsées par les commissions d'instruction.
- ☛ Mises en œuvre par les services.

Rapport d'activités année 2016

pour un territoire



- ➔ **solidaire**
- ➔ **pour entreprendre**
- ➔ **tourné vers les énergies positives**
- ➔ **de villages en réseaux**
- ➔ **participatif**

Les 5 orientations prioritaires du plan de mandat

Plan de mandat 2016
2020



- Porté par l'intercommunalité.
- Conseil communautaire du 5 juillet 2016

1

**Se mobiliser
sur 3 projets
d'envergure**



2

**Engager
des projets
illustrant notre
exemplarité
au sein de la
Région**



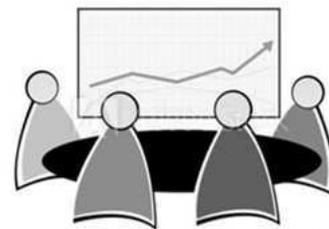
3

**Assurer la
pérennité de
nos marqueurs
d'identité**



4

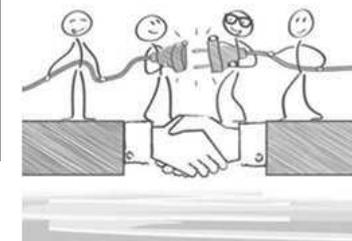
**Proposer
des actions
innovantes
et ambitieuses
génératrices
d'économies
ou de recettes**



#56070125

5

**Réussir
la mutation de
l'organisation
technique**





Renforcer la solidarité
entre les communes

- ☛ **Université des élus** sur le thème des nouvelles solidarités, le 5 novembre à l'Espace COPAMO.
- ☛ **Mutualisation, définition d'objectifs prioritaires :**
 - commandes d'achats publics,
 - signalisation,
 - entretien des espaces verts,
 - réflexion sur l'ARC*.
- ☛ **Voirie :**
- ☛ 1 991 000 € TTC de travaux réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire et 70 354€ d'aides dédiées aux projets « modes doux » réalisés par les communes de Chaussan, St-Andéol-le-Château, St-André-la-Côte, St-Jean-de-Touslas, Mornant et Soucieu-en-Jarrest.
- ☛ création du club des utilisateurs du SIG*.

Ouvrir l'extension
des Platières
pour favoriser l'emploi

- ☛ **Projet d'extension des Platières :**
 - ☛ présentation publique des résultats du diagnostic de l'étude environnementale (phase 1) ;
 - ☛ construction de scénarii (phase 2) ;
 - ☛ lancement de la phase 3 : définition du schéma de référence (opérationnalité, réglementation).

ARC : Accueil Ressources InterCommunales ; SIG : Système d'Informations Géographiques ; DSP : Délégation de Service Public ; SLEA : Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence ; RDI : Rhône Développement Initiative ; SPL EPM : Société Publique Locale Enfance en Pays Mornantais ; CI : Commission d'Instruction ;

Définir un projet éducatif
jeunesse de 0 à 18 ans



- ☛ **Gestion des crèches :**
 - ☛ renouvellement de la DSP* avec la SLEA*.
- ☛ **Construction du projet de DSP* à la SPL EPM* pour la Jeunesse :**
 - ☛ instruction de la convention en CI* et validation en conseil communautaire fin décembre.
- ☛ **Hébergement de la SPL EPM*, de la SLEA et de la santé scolaire :**
 - ☛ dans l'ancien siège du clos Fournereau et ses annexes à partir du 1^{er} juillet.



Mutualiser les outils de revitalisation des centres-bourgs

- ☛ **Revitalisation des centres-bourgs de Soucieu et Mornant**
 - ☛ signature de la convention avec le Préfet de Région dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;
 - ☛ mise à disposition des communes, d'un agent cofinancé par l'État.
- ☛ **Lancement de l'étude OPAH* - Centres Bourgs :**
 - ☛ diagnostic à l'échelle intercommunale ;
 - ☛ mise en place d'une méthode de travail pour en faire bénéficier l'ensemble du territoire.
- ☛ **Conventionnement avec le CAUE***
 - ☛ pour permettre une mutualisation des outils de revitalisation dans toutes les communes.

**Créer une MSAP
Maison de services au public**

- ☛ **Préparation de l'ouverture de la MSAP :**
 - ☛ Obtention, par la Préfecture, du label Maison de services au public (MSAP) ;
 - ☛ signature des conventions avec 5 opérateurs (CAF*, CARSAT*, MSA*, CPAM*, et Pôle Emploi) en décembre ;
 - ☛ formation des agents médiateurs par les opérateurs.

** OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat ; CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement ; CAF : Caisse d'Allocations Familiales ; CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ; MSA : Mutualité Sociale Agricole ; CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.*



Une terre agricole

- ☛ **PENAP/PSADER*** :
 - soutien aux projets agricoles (projet agri-environnemental du Garon animé par le CENRA*) et sensibilisation du grand public (soirées débats thématiques).
- ☛ **Animations scolaires** :
 - avec Naturama dans 4 classes.
- ☛ **Versement d'une aide aux agriculteurs** :
 - Épisode de grêle.
- ☛ **Collecte de pneus et de plastiques agricoles** :
 - 244 tonnes de pneus récoltés dans 28 exploitations,
 - 65 tonnes de plastiques acheminées aux points de collecte par 116 exploitants.

PENAP/PSADER : Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains / Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural ; CENRA : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels ; RAMI : Relais d'Assistants Maternels Itinérants ; RSA : Revenu de Solidarité Active ; SIA : Soutien Intercommunal aux Associations ; PIG : Programme d'Intérêt Général ; SAS CVPM : Société par Actions Simplifiées Centrales Villageoises en Pays Mornantais.*

Un territoire solidaire de services aux habitants

- ☛ **Espace culturel** : 9 643 entrées sur l'ensemble des spectacles vivants.
 - 711 séances de cinéma pour 28 901 entrées dont 3 837 scolaires.
- ☛ **Centre aquatique** : 209 853 entrées dont 37 584 en été, 67 460 pour les activités éducatives (scolaires, associations), 4319 pour l'espace de bien-être.
- ☛ **Passerelle Enfance / Crèches / RAMI**
 - 341 004 heures d'accueil d'enfants sur l'ensemble des 10 crèches et forte progression des demandes en 2016 ;
 - 219 séances collectives/RAMI*.
- ☛ **Bureau Info Jeunesse /Point Cyb** :
 - 1200 personnes accueillies ;
 - 147 Pass ados distribués.
- ☛ **Solidarité** : accueil : RSA* : 104 personnes et Mission locale : 221 jeunes ;
 - SIA* : 135 fiches de paye mensuelles.
- ☛ **Viellissement/handicap** soutien à l'AMAD, l'ADMR, Un autre Regard, ...
- ☛ **PIG*/Habitat** : soutien à St-Sorlin et St-Didier pour la production de 23 logements sociaux ; financement de 21 projets d'amélioration ou d'adaptation.

>>> Conseil communautaire du 30 mai 2017

Un territoire à énergie positive

- ☛ **Photovoltaïque** :
 - soutien à la création de la SAS CVPM* (centrales villageoises).
- ☛ **Transition énergétique** :
 - forum du 4 juin.
- ☛ **Sobriété énergétique** :
 - animations en milieu scolaire ;
 - soirées pros éco-habitat, ateliers économie circulaire, conférences jardiner sans pesticides ;
 - mise en place du fonds de concours pour les communes « Maîtrise de l'énergie et développement de l'énergie solaire ».
- ☛ **Éco-mobilité** :
 - acquisition de 4 vélos à assistance électrique financés à 80% par l'État ;
 - fonds de concours pour les projets de cheminements modes doux des communes.

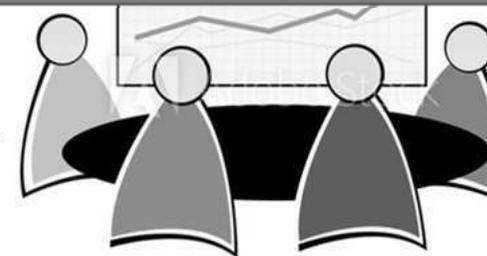


Orientation 4 du plan de mandat

Proposer des actions innovantes & ambitieuses génératrices d'économies ou de recettes

pour une augmentation du résultat de fonctionnement à hauteur de 1 350 000 € à horizon 2020

Prospective financière



Le plan d'actions de la commission des Finances

➤ **Mise à jour de la prospective financière jusqu'en 2020 conforme au plan de mandat avec le choix politique de ne pas augmenter la pression fiscale***

☛ **Objectif pour 2016** : diminuer les dépenses de 200 000€ (*sous forme de recettes ou de réductions de charges*).

☛ **Résultat obtenu** : 349 000€ d'économies réalisées en 2016

➤ **Recettes ou économies sur les biens immobiliers**

☛ **La mise en vente de bâtiments**
Gîte les Arches (St-Andéol) + 2 bâtiments (Platières & Ste-Catherine).

☛ **La résiliation de baux de locations** suite au regroupement en 2016, des services et des associations au clos Fournereau, 3 bâtiments modulaires libérés et 3 autres locations résiliées.

➤ **Préparation de l'optimisation de l'exercice des compétences**

☛ **Passage de la Jeunesse en DSP*** en 2017 (transfert des animateurs) ;

☛ **Mutation de l'organisation technique** (recentrage et mutualisation des moyens techniques et humains) ;

☛ **Suppression du service Emploi-Formation** et transfert de l'offre de services à Sud-Ouest-Emploi ;

☛ **Mutualisation de l'accueil** à travers la MSAP* ;

☛ **Réflexion sur le mode de gestion** du centre aquatique.

() jusqu'en 2020, sauf nouvelle baisse imprévue de dotation*

➤ **À l'écoute des appels à projets et des nouveaux financements**

- ☛ AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt (État) ;
- ☛ PENAP/PSADER : Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains / Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
- ☛ TEPOS : Territoire à Energie Positive (État) ;
- ☛ TEPCV : Transition Énergétique pour la Croissance Verte (État) ;
- ☛ DGF* bonifiée / compétence MSAP* (État) ;
- ☛ Contrat de Ruralité (État) ;
- ☛ FSIL - Fonds de Soutien à l'Investissement Local (État) ;
- ☛ ... ;

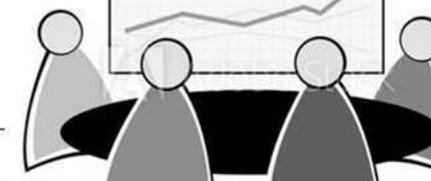
() DSP : Délégation de Service Public ;
MSAP : Maison de Services au Public ;
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement .*

Orientation 4 du plan de mandat

Proposer des actions innovantes & ambitieuses génératrices d'économies ou de recettes

Compte administratif 2016

Coût net*
de fonctionnement
5 647 016€



Plan d'actions de la CI* Finances : l'objectif de diminution des dépenses de 200 000€ a été dépassé de 149 000€ en 2016

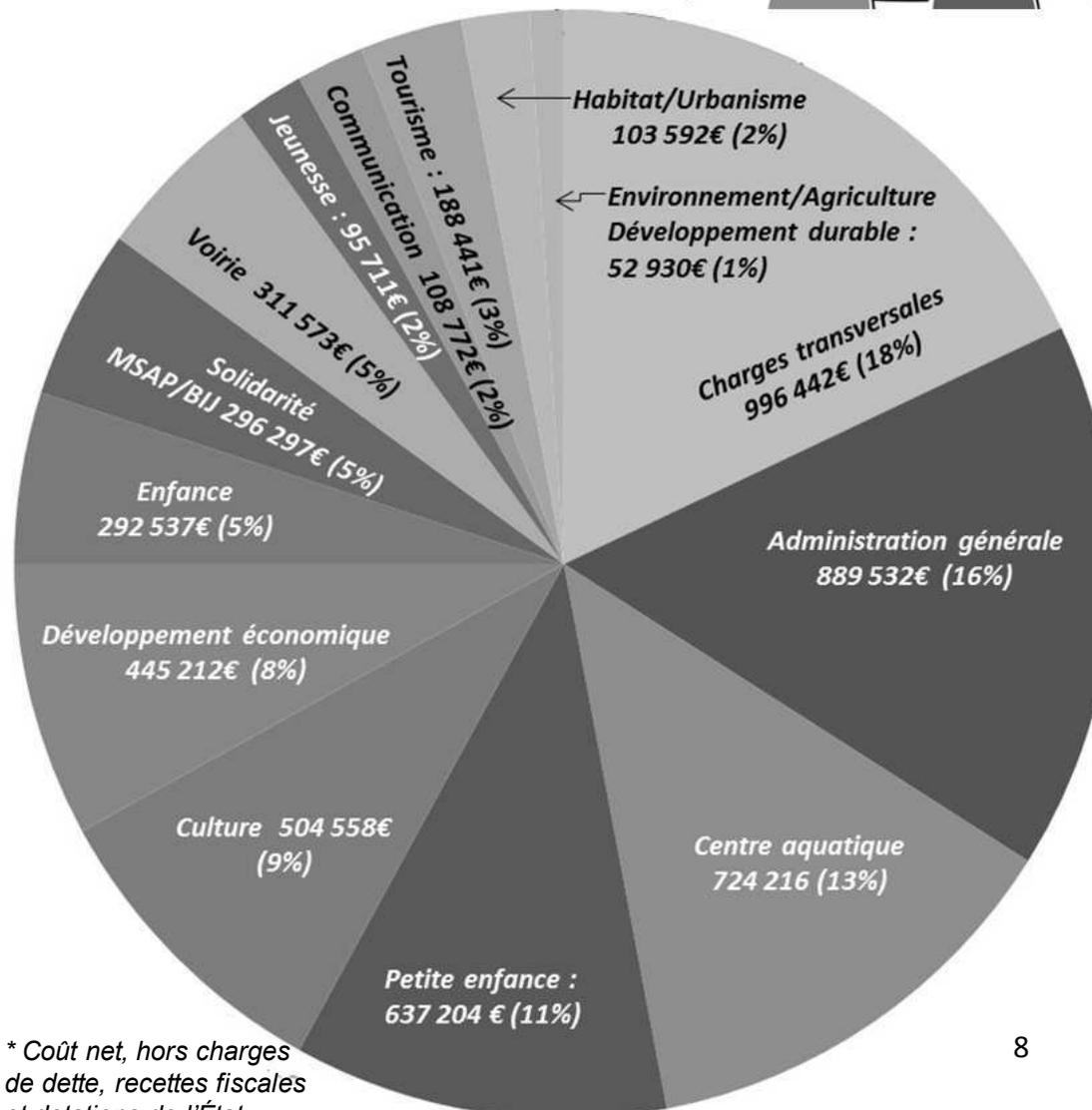
Principales dépenses 2016

- **Fonctionnement** : dépenses brutes liées aux compétences : **11 622 907€**
- **Investissements** : **3 608 841€**
- **Remboursement d'emprunts** : **1 636 529€** (zones d'activités, centre aquatique, gendarmerie, Espace COPAMO, chantiers de voirie, aides versées au titre du PLH*, etc.).

Principales recettes 2016

- **Produits des services** : **1 080 288€** (espace culturel, centre aquatique, espaces jeunes, etc.)
- **Fiscalité** : **8 364 027€** (entreprises et ménages)
- **Dotations et subventions** : **3 101 417€**

(*) PLH : Programme Local de l'Habitat



* Coût net, hors charges de dette, recettes fiscales et dotations de l'État

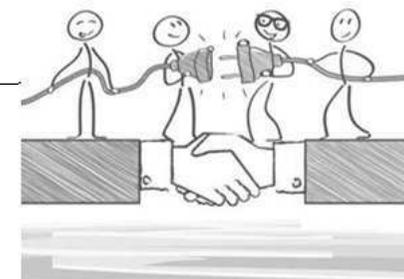
>>> Conseil communautaire du 30 mai 2017

Orientation 5 du plan de mandat

Réussir
la mutation de
l'organisation
technique

pour
répondre
aux défis
de demain et
aux nouveaux
objectifs
politiques

Les essentiels de 2016



L'organisation technique doit être en capacité de :



**Stimuler la
créativité et
les savoir-faire
du territoire**



**Savoir repérer
et se mobiliser
pour des
projets d'avenir**



**S'adapter aux
nouveaux
besoins liés à
la proximité**

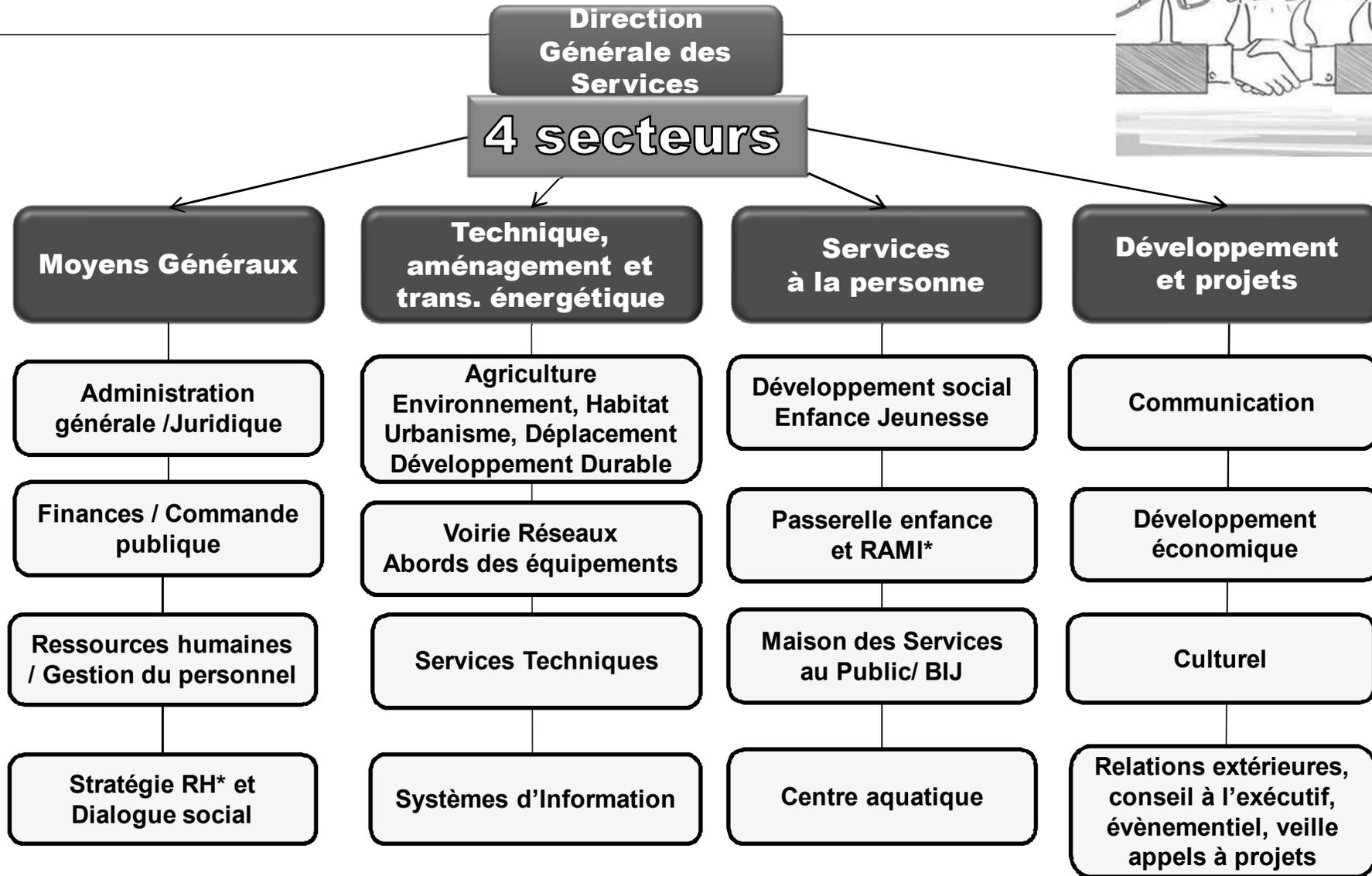
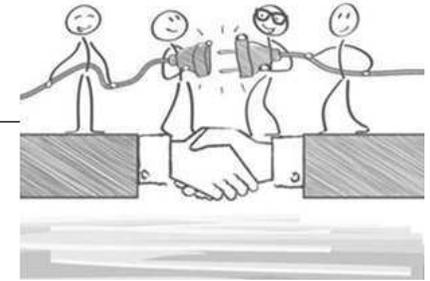


**Recentrer la
ressource
humaine pour
un effet levier**

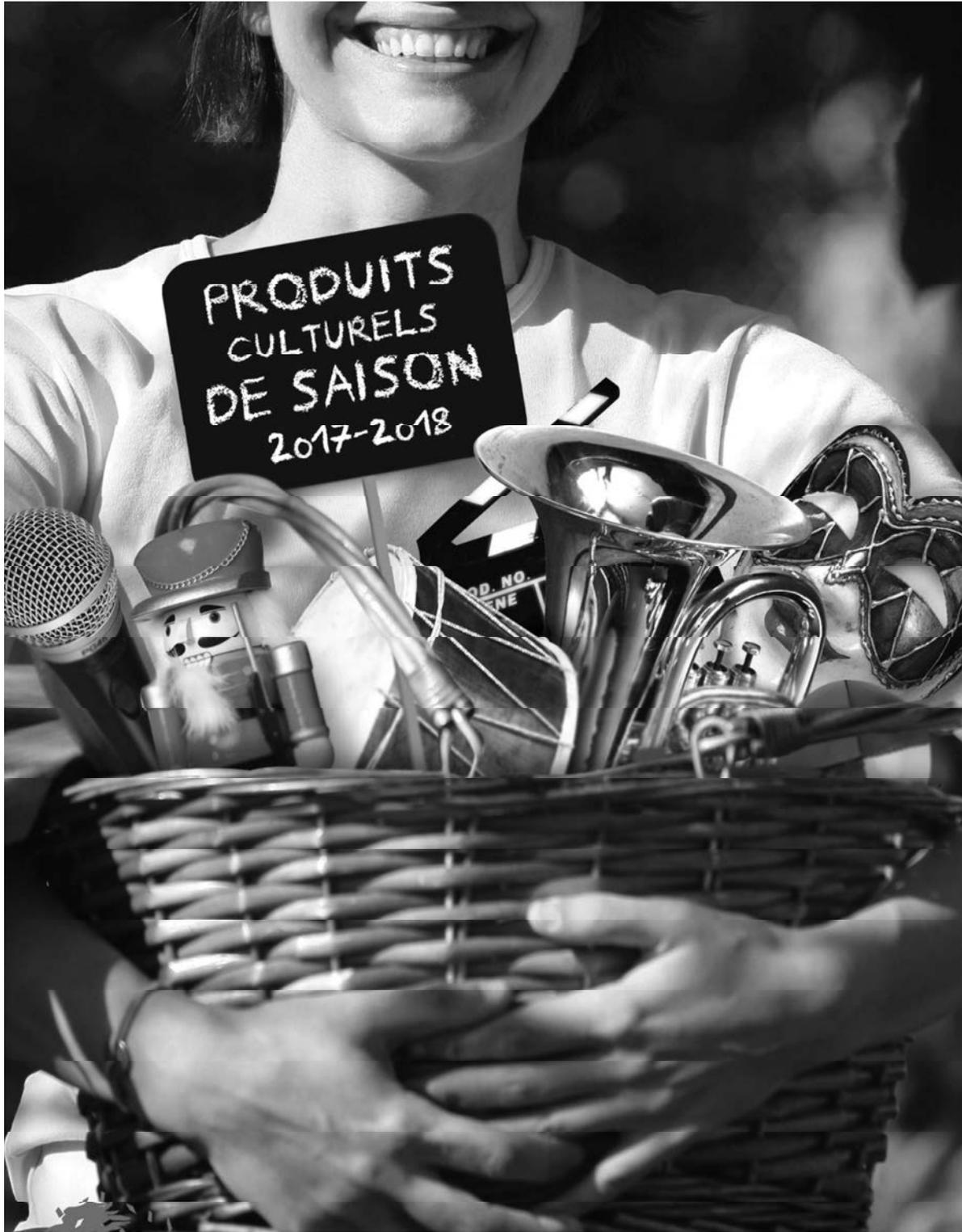
L'optimisation de l'organisation technique :

- avec le regroupement des services à l'Espace COPAMO en avril 2016
- avec une organisation en 4 secteurs homogènes, pour des services plus interactifs
Simplification de l'empilement hiérarchique (avec, par exemple, le regroupement de plusieurs niveaux ou missions dans un seul service) pour favoriser la transversalité et la réactivité des équipes d'un secteur à un autre.

L'organisation technique



(*) RH : Ressources humaines ;
RAMI : Relais Assistants Maternels Itinérants



espace culturel

Jean Carmet

La culture proche de vous
un service de la communauté de communes

>>> www.copamo.fr



29 SEPTEMBRE : SOIREE DE PRESENTATION DE LA SAISON AU**PUBLIC p.4****SPECTACLES TOUT PUBLIC**

Vendredi 13 octobre	20h30	Gilles Ramade Mise en scène Jérémy Ferrari	<i>Piano Furioso</i> [opus 2]	Musique/ Humour	p. 5
Vend. 24 Novembre	20h30	Ben Mazué	<i>Concert</i>	Chansons/ Slam/ Cinéma	p. 6
Vend. 15 décembre	20h30	Michaël Hirsch	<i>Pourquoi ?</i>	Humour/ Théâtre	p. 7
Vend. 26 janvier	20h30	Cie Ruée des Arts	<i>Costard</i>	Danse	p. 8
Dimanche 04 février	17h	Cie Prise de pied	<i>La Douce Envolée</i>	Portés/ Illusion	p. 9
Vendredi 02 mars	20h30	Audrey Vernon	<i>Comment épouser un milliardaire</i>	One woman show économique	p. 10
Vendredi 23 mars	20h30	Cie La Bande à Mandrin	[...] <i>Roméo et Juliette</i>	Théâtre	p. 11
Jeudi. 26 avril	20h30	Nono Battesti / Cie Dessources	<i>Double</i>	Danse/ Musique live	p. 12
Jeudi 17 mai	20h30	Thierry Rollet / Cie Le Phalène	<i>Je clique donc je suis</i>	Performance/ Hors les Murs/ Lieu à définir	p. 13

SPECTACLES SCOLAIRES & TRES JEUNE PUBLIC

Du 07 au 08 nov. (x4)	2>6 ans	Cie Les Gros Barbus	<i>Philibert le Lapin</i>	Chansons	p.14
Du 14 au 15 nov. (x3)	+13ans	Théâtre de l'Entre-Deux	<i>Regardez la neige qui tombe</i>	Théâtre	p.15
Du 5 au 6 déc. (x4)	+ 8 ans	Cie Stylistique	<i>Entre-Deux</i>	Danse	p.16
Du 19 au 20 déc. (x4)	1>3 ans	Cie Sac à Sons	<i>Dans mon jardin il y a un bassin</i>	Hors les murs / Conte et chansons	p. 17
Du 09 au 10 janv. (x4)	2>6 ans	La Toute Petite Cie	<i>La Boîte à Gants</i>	Théâtre	p.18

Du 15 au 16 janv. (x3)	4 >8 ans	Cie Bidule Théâtre	Saison 17-18 – Espace Culturel Jean Carmet <i>Au bal du petit potage</i>	Théâtre d'objet	p.19
Du 5 au 6 mars (x3)	+ 7 ans	Cie 1 ^{er} acte	<i>Le petit chaperon louche</i>	Théâtre	p.20
Ven. 23 mars (x1)	+ 13 ans	Cie La Bande à Mandrin	<i>Roméo et Juliette</i>	Théâtre	p.21
Du 26 au 27 mars (x3)	8 >13	Cie Le Voyageur Debout	<i>Samuel</i>	Théâtre	p.22
Du 28 au 29 mai (x3)	8 > 12	Cie Plurielles	<i>Zones troubles</i>	Danse	p.23

CINE-CONFERENCES ET REPORTAGES p.24-25

Une séance par sujet, le vendredi à 18 h.

20 octobre	L'Inde – Pendjab	Carnets de Voyage
10 novembre	Le Pamir	Carnets de Voyage
22 décembre	California Dream	Connaissance du monde
09 février	Route Napoléon	Connaissance du monde
09 mars	L'Arctique	Carnets de Voyage
06 avril	L'Islande	Carnets de Voyage

CONFERENCES

Cycle UTA / 8 RDV

8 rendez-vous par an, inscriptions en septembre.

Programmation en cours

En lien avec les fouilles de Goiffieux & le Musée de St-Romain en Gal

4 mai 2018 : "Les secrets de la viticulture antique"

Conférence archéologique & dégustation animée par Christophe Caillaud

SOIREE DE PRESENTATION DE LA SAISON AU PUBLIC

VENDREDI 29 SEPTEMBRE à 20h.

**Orchestré par la Compagnie La Bande à Mandrin
et en présence d'artistes.**

Soirée offerte.

Une soirée pour mieux choisir ses sorties de l'année.

Une soirée pour se donner envie.

Une soirée pour se laisser surprendre.

Une soirée pour bien commencer la saison.

Venez nombreux sans oublier de réserver et laissez-vous séduire par les artistes invités.

Découvrez un espace culturel métamorphosé pour l'occasion et retenez déjà vos places pour être sûr de ne pas manquer les spectacles qui vous font rêver...



GILLES RAMADE

Piano Furioso [Opus 2]

Spectacle musical/ Humour (Tout Public)

VEN. 13 OCT. 20h30 / durée : 1h30

Tarifs à définir / places numérotées

Dans Piano Furioso, Ramade nous raconte les chemins pianistiques pavés de cauchemardesques cours de solfèges, d'interminables gammes et nous dévoile sa méthode « j'ose ». Il en a pris pour perpète avec ses nuits de piano bar, sa passion pour l'Opéra, son penchant pour le Rock et sa folie communicative !

Insatiable baroudeur, ce touche-à-tout a fait de la dispersion un art. Il déchiffre, improvise, chante et construit sous vos oreilles ébahies son dernier Opus, un moment musical et théâtral à son image : insolent, passionné, inclassable mais conseillé aux âmes sensibles.



©Guillaume Fraysse

+ D'info/Internet : www.gillesramade.fr
www.figaroandco.fr

Distribution :

Conçu et écrit par : Gilles Ramade

Interprété par : Gilles Ramade

Lumières et vidéos : Mathilde Ramade

Mise en scène : Jérémie Ferrari

«Vous êtes l'un des rares créateurs français ayant un sens du théâtre dans ses compositions»

(Claude Michel Schonberg à propos de Gilles Ramade)

«Gilles Ramade rend hommage à la musique et au spectacle vivant tout simplement, avec beaucoup de talent, de perfection et une générosité étincelante. Ce show est un moment d'intimité entre l'artiste et le public... La musique ne vous a jamais semblé aussi accessible!»

La Théâtrothèque

LE PETIT + : Gilles Ramade est un auteur curieux, touche à tout, et prolifique. Il est aussi compositeur, metteur en scène et chanteur lyrique. Il dirige depuis maintenant 20 ans, la compagnie FigaroandCo et connaît un franc succès auprès du public avec son spectacle Piano Furioso, qui a déjà attiré près de 10 000 spectateurs.

BEN MAZUE

Concert

Film Chanté / Slam (Tout Public)

VEN. 24 NOV. 20h30 / durée : 1h10
Tarifs à définir / placement libre

"Un stand up musical"

C'est ainsi qu'était décrit le dernier spectacle de Ben Mazué, un voyage au gré de ses divagations où se mêlaient l'artiste, l'homme, le fils et le père, le conteur et le chanteur. Ben Mazué prolonge l'expérience, toujours dans ce format singulier, simplement accompagné du claviériste Robin NOTTE.

Il revient avec une histoire d'amour: "La princesse et le dictateur", raconté comme un film, l'histoire de Vincent et Romy, deux amoureux trentenaires traversés par le doute, par le temps qui abîme, ou qui sublime, c'est selon...

"La princesse et le dictateur", sur une idée originale que certains faits réels sont venus inspirer, et si vous trouvez des ressemblances avec des personnages existants, ça tombe bien.

+ D'info/Internet : <http://www.benmazue.com>

Distribution : Ben Mazué : Chant, voix / Robin Notte : claviers



"Ben Mazué secoue avec son disque entre rap, slam et chanson."

Aujourd'hui en France

"Un des meilleurs disques français de la rentrée."

Nice Matin

"Un album tendre qui fait du bien."

La Voix du Nord

©Martin Lagarde

LE PETIT + : [*« Dix ans de blouse dans les hôpitaux, c'est encore le meilleur poste d'observation pour raconter la nature humaine »* témoigne Ben Mazué qui, un diplômé de médecin en poche, a préféré mettre en veille cette voie pour faire l'artiste.] (Auditorium Villefranche)

MICHAËL HIRSCH

Pourquoi ?

Humour (Tout Public dès 14 ans)

VEN. 15 DEC. 20h30 / durée : 1h10
Tarifs à définir / places numérotées

De la petite enfance au troisième âge, Michaël Hirsch suit le parcours d'un personnage qui s'interroge en permanence sur le monde qui l'entoure : Comment trouver le sens de sa vie ? L'amour ? Le sommeil ? Et dans quel ordre ?

Ce seul en scène nous convie à un réjouissant voyage existentiel d'où émane une subtile impertinence. On y découvre une attachante galerie de portraits drôles, tendres, et décalés.

Michaël Hirsch jongle avec les mots et nous entraîne dans son univers insolite où le rire et la dérision côtoient l'imaginaire et la poésie.



+ D'info/Internet :

<http://www.michaelhirsch.fr>

Distribution :

De et par : Michaël Hirsch
Mise en scène : Yvan Calberac
©studio Ledroit-Perrin

« C'est fin, c'est drôle, c'est intelligent. Et ça fait du bien! » **Télérama TT**

« Un petit prince du verbe. Rare donc précieux. » **À Nous Paris**

« Jubilatoire (...) Un final inoubliable. »

Le Monde.fr

« Digne petit-fils de Raymond Devos et Desproges. » **Le Figaro**

LE PETIT + : Michaël Hirsch a reçu pour son spectacle en 2016, le grand prix du jury du 35^e festival d'Humour à Vienne ainsi que le grand prix de l'humour au 27^e Festival Morges-sous-rire.

Spectacle en partenariat avec la librairie

LULU et le réseau des bibliothèques.



COMPAGNIE RUEE DES ARTS

Costard

Danse (Tout Public)

VEN. 26 JANV. 20h30 / durée : 55 min

Tarifs à définir / places numérotées

Au centre de la pièce, une lueur permet de distinguer de légères silhouettes aux muscles bien dessinés, qui évoluent ensemble pour s'emmêler l'une dans l'autre, jusqu'à former une masse homogène au trait régulier.

Puis, cette masse se déplace à travers une gestuelle lisse pour disparaître plus loin et donner naissance à un homme qui s'anime pour endosser un costume trois pièces.

Ne reconnaissez-vous pas cet homme à l'allure régulière et carrée, ne fait-il pas parti de notre quotidien?

Chacun de nous a l'impression de l'avoir déjà croisé quelque part ou peut-être même d'être déjà entré dans ce costume...

+ D'info/Internet : <https://www.rueedesarts.com>

Distribution : Direction artistique : Hafid Sour / pièce pour 5 danseurs, distribution en cours.
COSTARD // Production : Cie Ruée des Arts / Coproduction : CCN La Rochelle et du Poitou-Charentes / CCN Créteil et du Val de Marne / CNCDC Châteauvallon - Scène Nationale
COSTARD est soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication DRAC Auvergne Rhône-Alpes

©Michel Cavalca



LE PETIT + : Hafid Sour a travaillé avec le chorégraphe Mourad Merzouki, qu'il a assisté pour les défilés de la biennale de la danse en 2006, 2008 et 2010. Il se lance ensuite en tant que chorégraphe et met en scène notamment la dernière création du Pokémon Crew. *Costard* est une création 2016.

COMPAGNIE PRISE DE PIED

La Douce Envolée

Cirque / Magie nouvelle et portés acrobatiques (Familial de 4 à 444 ans)

DIM 04 FEV. 17h00 / durée : 50 min

Tarifs à définir / placement libre

Un homme est enfermé dans sa solitude. Il recueille son chagrin dans des mouchoirs, qu'il enferme dans des placards.

Mais un soir, un des mouchoirs se rebelle...

L'homme se trouve confronté à des objets qui s'animent, le secouant pour le faire revenir à la réalité. Tous lui rappellent celle qu'il n'arrive pas à sortir de sa tête, son grand amour perdu. Celle-là même qui finit toujours par apparaître ou disparaître quand il ne s'y attend pas.

Ce spectacle nous fait naviguer entre rêve et réalité. Il parle de l'absence avec poésie, malice, tendresse et drôlerie.

+ D'info/Internet : <http://www.prisedepied.fr>

Distribution : Création et interprétation : Benoît Héliot et Saïlen Rose / Regard extérieur (jeu et dramaturgie) : Johan Lescop / Regard extérieur (portés acrobatiques) : Manuel Buttner / A la lumière : Matthieu Sampic (remplacé par Julien Truchet) / Au plateau, construction : Laurent Gauthier et Stéphane Guellec / Costumes : Blandine Poulat / Illustration : Sylvie Wibaut

©Jean-Paul Achard



LE PETIT + : La démarche artistique de la compagnie Prise de pied est celle du « nouveau cirque » : les portés acrobatiques dépassent la prouesse pour devenir une manière de s'exprimer.

AUDREY VERNON

Comment épouser un milliardaire

Humour / 1^{er} One Woman Show économique (Tout Public dès 13 ans)

VEN. 02 MARS. 20h30 / durée : 1h20

Tarifs à définir / places numérotées

Pour ceux qui doutent de la poésie des pages saumon du Figaro et ceux qui la goûtent, pour ceux qui ont compris qu'il y a davantage de bénéfices à épouser un milliardaire qu'à travailler pour lui ou acheter ses produits, pour tous ceux-là Audrey Vernon détaille, lors de son enterrement de vie de jeune fille, la mécanique du monde mondialisé, le tout en robe de mariée bordée de frous-frous révolutionnaires.

Derrière son apparente naïveté se cache cependant une fine lectrice de Marx au sourire bien acéré. Chaque élu de la liste de Forbes ou du CAC40 en prendra pour son grade, et Audrey Vernon, alchimiste économique, réussit à se saisir de sujets graves pour les rendre drôles. Comment épouser un milliardaire est un texte sur l'explosion des inégalités aujourd'hui. C'est un décryptage du monde mondialisé à travers les yeux d'une ingénue, qui dit très simplement et naïvement ce qu'on essaie de nous faire passer pour très compliqué : l'économie.

C'est aussi une mise en abyme du one man show et une réflexion sur le rire obligatoire et la dérision généralisés.



+ D'info/Internet : www.audreyvernon.com

Distribution : Texte et mise en scène : Audrey Vernon / Dramaturgie : Nathalie Cau / Collaboration artistique : Yves le Rolland. Dance et chorégraphie : Marion Crampe, Gladys Gambie. / Lumière : Baptiste Rilliet. Production : YESCOMON / Production & Diffusion : Christelle Turz.

« Audrey Vernon ne délivre ni vanes ni gags mais elle porte un regard malicieux sur la crise et la mondialisation. L'humoriste porte une libre parole, entre conférence girly de vulgarisation économique et brèves de diner d'affaires. C'est caustique, inédit et subtil. »

L'Express

« Comment épouser un milliardaire est un One-Woman-Show économique, une pépite... La naïveté bien aiguisée, le texte ciselé, Audrey Vernon épluche le classement Forbes des hommes les plus riches de la planète, balance quelques chiffres et déductions bien sentis. »

20 Minutes

©affiche : John Waxx

LE PETIT + : Ex-speakerine sur canal + décalé, retrouvez Audrey Vernon sur France Inter tous les vendredis lors de sa rubrique : « l'homme de ma vie ».

COMPAGNIE LA BANDE A MANDRIN

La très excellente et lamentable tragédie de Roméo et Juliette

Théâtre (Tout Public dès 13 ans)

VEN. 23 MARS. 20h30 / durée : 2h10

Tarifs à définir / places numérotées

Le rideau s'ouvre sur une Vérone à deux visages où l'insouciant bohème essaie tant bien que mal de survivre dans une métropole hautement avancée. Vérone est un microcosme, un miroir de notre monde où la violence est reine, où l'Homme est une bête et où l'autorité politique désarmée par le pouvoir suprême et dévastateur de l'économie et du capitalisme, n'arrive pas à y faire régner la paix.

Encerclé de tours et de gratte-ciels, emblèmes de la réussite des Montaigu, un théâtre ambulant appartenant à la famille des Capulet, artistes de génération en génération, est échoué là depuis des siècles.

C'est au travers d'un univers forain, décalé, coloré, parfois monstrueux mis en parallèle à l'univers des affaires, métallique, électrique que les rires se mélangeront aux larmes et la poésie aux armes. Le Chœur, magicien aux pieds nus, exaspéré par tant d'hostilité, viendra chanter et prédire à ces deux familles leur funeste sort. Mais ceux-ci aveuglés par leur haine, ne prêteront pas attention à cette sainte parole...

+ D'info/Internet : <http://labandeamandrin.fr>

Distribution : Adaptation, et mise en scène : Juliette Rizoud / Direction d'acteurs : Laurence Besson / Avec : Laurence Besson, Amandine Blanquart, Yves Bressiant, Clément Carabédian, Raphaëlle Diou, Julien Gauthier, Damien Gouy, Jérôme Quintard, Anaël Rimsky-Korsakoff, Juliette Rizoud / Création musicale : Raphaëlle Diou / Son : Cédric Chaumeron / Scénographie : Fanny Gamet / Lumières : Mathilde Foltier-Gueydan / Costumes : Adeline Isabel-Mignot / Maquillages, coiffures : Gauthier Magnette / Production : La Bande à Mandrin / Co-production : Théâtre de Vénissieux, Théâtre Théo Argence, Résidence de Création Théâtre National Populaire (TNP) de Villeurbanne.



LE PETIT + : En 2014, sous l'initiative de Juliette Rizoud, comédienne de la troupe du TNP, la compagnie de théâtre La Bande à Mandrin a vu le jour. Elle réunit plusieurs artistes associés qui se battent pour la même cause : un Théâtre de la Parole. Spectacle programmé en parallèle pour les classes des lycées de la COPAMO !

Et retrouvez 2 comédiennes de La Bande à Mandrin dès le début de la saison le 29 septembre 2017, lors de la présentation de saison à l'espace Jean Carnet !

NONO BATESTI - COMPAGNIE DESSOURCES

Double

Danse / Musique Live (Tout Public)

JEU. 26 AVR. 20h30 / durée : 1h
Tarifs à définir / places numérotées

Spectacle événement en Belgique, Double donnent aux spectateurs, un feu d'artifice de danse métissée et de musique soul en live.

Magie des images visuelles et sonores, deux hommes et deux femmes dansent et chantent sur scène en nous offrant leur supplément d'âme dans un décor végétal sonore étrangement vivant.

Poésie, douce pudeur et liberté sont les maîtres mots qui définissent ce spectacle, un mélange unique entre musique et danse hybride.

Double parle de la recherche d'un équilibre dans l'identité et de la réconciliation entre les différents visages qui constituent une seule et même personne. Après toutes ces années à l'avoir suivi sans un mot, l'ombre d'un homme va se redresser afin de faire connaissance avec celui-ci.

+ D'info/Internet : www.nonobattesti.be

Distribution : Nono Battesti : Direction artistique, chorégraphie, danse / Dyna B : Chant et danse / Juliette Colmant : Danse / Quentin Halloy : Guitares et percussions / Benjamin Struelens : Direction technique et éclairages / Cédric Alen : Ingénieur son / Olivier Battesti : Scénographie. Une production de la **Compagnie DESSOURCES** avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Coproduit par le Centre Culturel de Huy, la Maison de la Culture d'Arlon et Le Lac.be (Résidence d'artistes).



LE PETIT + :

Le spectacle DOUBLE a obtenu le prix du public lors du festival d'Avignon OFF en juillet 2016 !

THIERRY COLLET - COMPAGNIE LE PHALENE

Je clique donc je suis

Petite forme de science-fiction magique (tout public dès 15 ans)

JEU. 17 MAI. 20h30/ durée : 1h00 // HORS LES MURS

Tarifs à définir / **Nombre de places limité**

La possibilité d'une séance en partenariat avec les entreprises du territoire, lors de la pause déjeuner est à l'étude.

Dans ce spectacle, Thierry Collet se présente comme associé, en tant que mentaliste spécialiste de la captation des données personnelles, aux réflexions d'un laboratoire de recherche basé à Londres qui développe de nouveaux outils pour de grandes sociétés digitales, et notamment la branche marketing d'un célèbre moteur de recherche.

La démonstration de plusieurs prototypes d'applications et de logiciels aux propriétés miraculeuses et inquiétantes questionne la géolocalisation, le fichage, les stratégies de référencement, le monopole des sources du savoir et de l'information.

Peu à peu, les spectateurs perdent leurs repères et ne savent plus s'ils assistent à des démonstrations technologiques réelles, des effets de magie ou à un spectacle de science-fiction.

+ D'info/Internet : www.lephalene.com

Distribution : Conception : Thierry Collet / Collaboration à l'écriture et à la mise en scène : Michel Cerda / Collaboration artistique et technique Rémy Berthier / Interprétation : Claire Chastel, en alternance avec Thierry Collet / Régie magie : Lauren Legras

©Nathaniel Baruch



PHILIBERT LE LAPIN

COMPAGNIE LE LABORATOIRE DES GROS BARBUS

THÉÂTRE MUSICAL
Sur le thème des aliments

Mardi 7 et mercredi 8 Novembre

4 représentations / durée : 30 min. / maternelles (De 2 à 6 ans)

Mardi 7 à 9h15 et 10h30

Mercredi 8 à 9h15 et 10h30



www.lelabodesbarbus.fr/lapinou.html

« PHILIBERT LE LAPIN »

Il était une fois, à la sortie de l'hiver, un lapin seul et frigorifié qui cherchait désespérément à manger.

Par chance, il tomba sur une succulente carotte cultivée pour les plus grands restaurants.

Mais chaque action engendre des conséquences. Le maraîcher, pris de fureur fera-t-il un civet de ce pauvre lapin ? Le Lapin arrivera-t-il à se sauver des griffes du chasseur ? Et si l'amitié pouvait gommer ces différences...

REGARDEZ LA NEIGE QUI TOMBE...
PROMENADE DANS LA VIE ET L'ŒUVRE D'ANTON
TCHEKHOV/
THEATRE DE L'ENTRE-DEUX

THEATRE

Sur le thème de la vie et l'œuvre de Tchekhov et du travail du comédien

Mardi 14 et Mercredi 15 novembre

3 représentations / durée : 1h. / collèges et lycées (dès 14 ans)

Mardi 14 à 10h et 14h30

Mercredi 15 à 10h



©Bob Mauranne

www.theatre-contemporain.net/spectacles/Regardez-la-neige-qui-tombe

ou : www.bobmauranne.wixsite.com/bobmauranne/product-page/theatres-de-l-entre-deux

Regardez la neige qui tombe... * est une légèreté théâtrale qui nous propose de découvrir les multiples facettes de Tchekhov, auteur russe de la fin du XIXème siècle, considéré par Manganot comme le « père » de l'écriture contemporaine.

Certes nous serons souvent au théâtre lorsque nous entendrons tantôt L'Ours, tantôt Platonov ..., mais à travers les correspondances de Tchekhov c'est avant tout de l'homme et du médecin dont nous parle le metteur en scène. ELLE a la peau blanche, de bonnes manières et se délecte de métaphores, IL a la peau légèrement brûlée par le soleil, le cheveu de travers et s'exprime dans un français approximatif.

ENTRE [DEUX] 2.0

COMPAGNIE STYLISTIK

DANSE

Sur le thème du déracinement et des cultures

Lundi 4, Mardi 5 et Mercredi 6 décembre

4 représentations / durée : 30 à 50 min. / toutes classes

(Dès 8 ans)

Lundi 4 à 14h30 (50')

Mardi 5 à 10h (30') et 14h30 (50')

Mercredi 6 à 10h (30')



©Clémence Richier

<http://www.maisondeladanse.com/les-cles-de-la-danse/artistes-associes/compagnie-stylistik>

Ce solo d'une profondeur mouvante, et émouvante, à l'esthétique superbement travaillée parcourue de jeux d'ombres et de lumières, se laisse traverser par une partition sonore qui vise à l'épiderme et aux sens.

Abdou N'gom, homme bi-culturel, chorégraphe africain des Lumières, et des lights, danseur à la corporalité virile et prégnante, offre dans cette pièce un partage de l'éprouvé, du sensible ; sa poétique en quête d'une intériorité particulière nourrit une identité gestuelle et chorégraphique charnelle, sensible au monde...

DANS MON JARDIN, IL Y A UN BASSIN

COMPAGNIE SAC A SON

CONTE, MUSIQUE ET CHANSONS JEUNE PUBLIC
Spectacle de Noël des RAMI, service enfance-jeunesse de la COPAMO

Mardi 19 et Mercredi 20 décembre

4 représentations / durée : 25min. / maternelles (de 1 à 3 ans)

Mardi 19 : 2 représentations le matin

Mercredi 20 : 2 représentations le matin



© emergence-arts.com

<http://www.emergence-arts.com>

Dans mon jardin, il y a un bassin, le premier jardin, celui des origines, des nouvelles émotions, espace d'exploration, de découvertes et de rencontres...

Dans ce bassin il y a... une petite bête qui monte bien sûr, mais bien d'autres choses encore ! Le jardin c'est moi, le bassin c'est mon cœur... Pot de fleur ! La petite bête : la joie de vivre ! Qui fait battre mon cœur ? La petite bête qui monte bien sûr, celle qui fait rire et chanter, même quand la vie est compliquée ! Pourquoi cette petite bête un jour a pu se perdre : je ne le sais pas ! Mais il faut la retrouver ! Sinon mon bassin va s'assécher, mon jardin se faner... Je vous invite à chercher nos petites bêtes à tous, remettre en eau nos bassins, reflleurir nos jardins ...!!!

Et faire ensemble la traversée d'un jardin pas comme les autres, rythmée, chantée, contée à pas comptés, pour un moment bucolique aux oreilles des tout petits et des grands... Au cœur de mon jardin pot de fleurs...

LA BOITE A GANTS

LA TOUTE PETITE COMPAGNIE

THEATRE ET CHANSONS
Sur le thème de l'imagination et du recyclage

Mardi 9 et Mercredi 10 janvier

4 représentations / durée : 45 min. / maternelles et élémentaires

(De 2 à 6 ans)

Mardi 9 à 9h15 et 10h30

Mercredi 10 à 9h15 et 10h30



©Laurent Ferrigno et Clément Parre

<http://latoutepetitecompagnie.fr>

« Approchez petits et grands, si vous voulez découvrir, ce que deviennent les vieux gants... »

Monsieur Paul et Michel vont de ville en ville, récoltent les gants hors d'usages et oubliés afin de raconter des histoires dans leur grande boîte à gants.

Quels rapports entre une bataille intergalactique, un poulailler déjanté, une ancienne vedette du music-hall, une pêche miraculeuse, un couple arachnotransformiste, un après-midi d'hiver ou un jardin secret ?

Simplement une seconde vie pour des gants, offerte avec tendresse et poésie, en musique et surtout avec beaucoup d'humour !

Des comptines tarabiscotées, des chansons, des séquences loufoques et oniriques, des histoires à tiroir à dormir debout ou à jouer du piano couché, voilà tout un monde tiré de la relation et de l'imaginaire des deux personnages...et surtout de leurs trouvailles !

AU BAL DU PETIT POTAGE

COMPAGNIE BIDUL'THEATRE

THEATRE D'OBJET
Sur le thème de la différence et de l'exclusion

Lundi 15 et Mardi 16 janvier

3 représentations / durée : 45 min. / élémentaires (de 4 à 8 ans)

Lundi 15 à 14h30

Mardi 16 à 10h et 14h30



©Arnaud-Emmanuel Veron

<http://www.bidultheatre.net/>

Les aventures d'une « Grosse Patate » que les autres légumes refusent d'emmener au bal.

Une histoire pleine d'humour et d'ingéniosité où la table se transforme en avion, le poivron chante le blues et la Patate joue les princesses...

Le spectacle aborde de manière ludique la question de la différence et de l'exclusion, tout en sensibilisant les enfants au thème de la nutrition.

LE PETIT CHAPERON LOUCHE

COMPAGNIE PREMIER ACTE

THEATRE

Sur le thème de la différence et de l'interdit

Mardi 6 et Mercredi 7 mars

3 représentations / durée : 50 min. / toutes classes (Dès 7 ans)

Mardi 6 à 14h30

Mercredi 7 à 10h et 14h30



<http://premieracte.net>

ELLE est une petite fille pétrie de lectures romantiques, IL est un jeune voleur de poules analphabète.

ELLE a été élevée dans un petit village de « Douce France » (le pays des droits de l'Homme), IL a été abandonné, vit seul à l'orée du bois et vient d'un « pays en feu ».

ELLE a la peau blanche, de bonnes manières et se délecte de métaphores, IL a la peau légèrement brûlée par le soleil, le cheveu de travers et s'exprime dans un français approximatif.

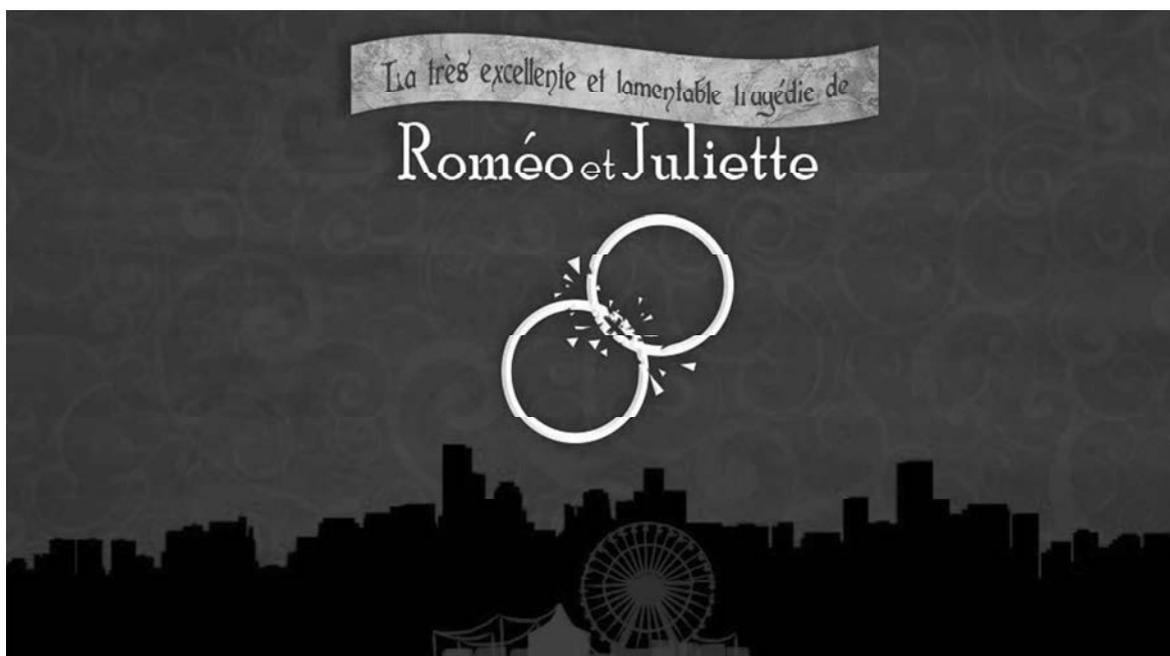
LA TRES EXCELLENTE ET LAMENTABLE TRAGEDIE DE ROMEO ET JULIETTE COMPAGNIE LA BANDE A MANDRIN

THEATRE

Sur le thème de l'adolescence, de la désobéissance et de l'amour

Vendredi 23 mars

**1 représentation / durée : 2h10. / collèges et lycées (dès 13 ans)
à 13h45**



<http://labandeamandrin.fr>

Le rideau s'ouvre sur une Vérone à deux visages où l'insouciant bohème essaie tant bien que mal de survivre dans une métropole hautement avancée. Vérone est un microcosme, un miroir de notre monde où la violence est reine, où l'Homme est une bête et où l'autorité politique désarmée par le pouvoir suprême et dévastateur de l'économie et du capitalisme, n'arrive pas à y faire régner la paix.

Encerclé de tours et de gratte-ciels, emblèmes de la réussite des Montaigu, un théâtre ambulant appartenant à la famille des Capulet, artistes de génération en génération, est échoué là depuis des siècles.

+ d'infos : voir page 9.

SAMUEL

COMPAGNIE LE VOYAGEUR DEBOUT

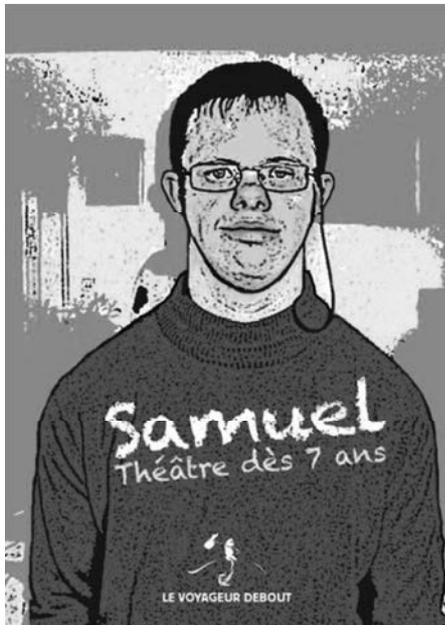
THEATRE
Sur le thème du regard face au handicapé

Lundi 26 et Mardi 27 mars

3 représentations / durée : 1h10 min. / élémentaires et collèges
(de 8 à 13 ans)

Lundi 26 à 14h

Mardi 27 à 10h et 14h



©maquette : Jean-Marc Cleyet-Marrel

<http://le.voyageur.debout.free.fr>

Moi, je m'appelle Samuel. Je ne suis pas encore né. J'attends un tout petit peu avant de pointer le bout de mon nez parce que je sais que ça ne va pas être facile. Ça ne va pas être facile parce que je suis différent, je suis trisomique. Pour toi maman... bien sûr... Pour toi aussi papa... Tu ne pourras pas ouvrir une bouteille de champagne ni arriver au boulot en brandissant fièrement la photo de ton fils. Peut-être même que vous penserez ne pas me garder... Bon, il me reste quelques semaines, il faut que je prenne des forces pour préparer mon arrivée parce que j'allais oublier de vous dire :

J'ai plein de projets moi, plein d'envies ! Moi j'ai pas de problème ! Moi ? J'ai pas de problème !

ZONES TROUBLES

COMPAGNIE PLURIELLES

DANSE

Sur le thème du harcèlement chez les jeunes

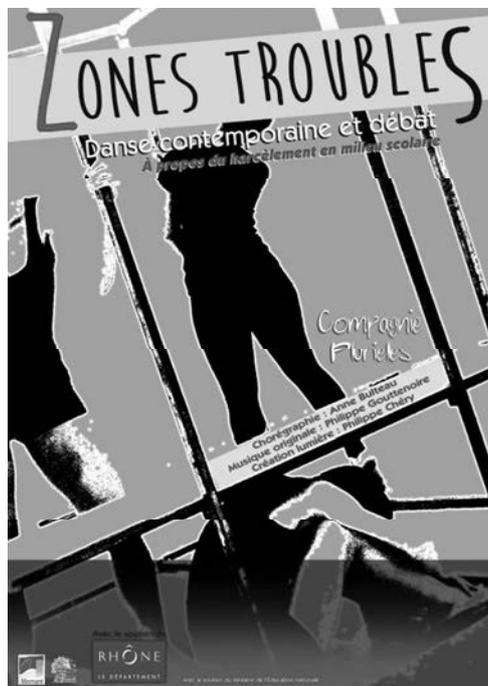
Lundi 28 et Mardi 29 mai

3 représentations / durée : 30 min + échanges. / élémentaires et collèges.

(de 8 à 12 ans)

Lundi 28 à 14h30

Mardi 29 à 10h et 14h30



©Cie Plurielles

<http://www.annebulteauomnes.com/#Accueil>

Spectacle-débat, création 2016.

« Le spectacle est une chorégraphie d'Anne Bulteau pour cinq danseuses, accompagnées d'une musique originale de Philippe Gouttenoire (violoncelle et percussion) [...] Le spectacle, la danse et la musique par le registre émotionnel et artistique qu'ils proposent lèvent les barrières, facilitent l'expression là où les maux se transcrivent si difficilement en mots.[...] D'une durée de 30 minutes, cette pièce sera une ouverture sur un échange avec les spectateurs. »

Extrait du livret de présentation.

CINES-CONFERENCES ET REPORTAGES / 6 RENDEZ-VOUS, LES VENDREDIS A 18H.

20 octobre :

INDE - PENDJAB, Les Sikhs à la croisée des temps.
Carnet de Voyage
film écrit et réalisé par Michèle et Jean Meuris

Le Pendjab est la patrie des sikhs. Ils représentent 2% de la population de l'Inde et se reconnaissent d'emblée par des signes distinctifs, symboles de leur appartenance religieuse.



10 novembre :

DANS LES MONTAGNES DU PAMIR,
Carnet de Voyage
Film écrit et réalisé par Brian Mathé, Morgan Monchaud et Siphay Vera

Dans les montagnes isolées du Pamir, en Asie centrale, trois amis mettent à l'épreuve un concept original de vélo en bambou fabriqué par de jeunes artisans-ingénieurs français.



22 décembre :

CALIFORNIA DREAM, sur la route du mythe
Connaissance du Monde,
Film réalisé et commenté par Eric COURTADE

Remontez aux sources même du mythe américain en explorant l'état emblématique de la Californie.



www.connaissancedumonde.com

www.cdv42.fr



CINES-CONFERENCES ET REPORTAGES / 6 RENDEZ-VOUS, LES VENDREDIS A 18H.

09 février :

LA ROUTE NAPOLEON, Sous le vol de l'Aigle
Connaissance du Monde,
Film réalisé et commenté par Daniel Drion

Avec la nationale 7, la route Napoléon est certainement la route la plus célèbre de France. Pour beaucoup de personnes, c'est une évidence, elle doit son nom au passage de l'empereur.

Erreur, Napoléon n'a jamais emprunté la route Napoléon, tout simplement, parce qu'elle n'existait pas.



09 mars :

ARCTIQUE, la vie en Nord
Carnet de Voyage
film écrit et réalisé par Jacques Ducoin

L'Arctique est un monde mythique. Tout au long d'une décennie, l'auteur a approché cette nature aussi belle que fragile et rencontré des hommes vivant en symbiose avec elle.



06 avril :

ISLANDE, au gré des vents
Carnet de Voyage
film écrit et réalisé par Annie et Pierre Régior

Une longue errance à travers l'Islande : déserts de cendre, glaciers, îles battues par les vents, falaises et colonies d'oiseaux marins...



www.connaissancedumonde.com

www.cdv42.fr



PROGRAMMATION TJP & SCOLAIRE 17.18 @J-CARMET

DATES	SPECTACLE	DOMAINE	PUBLIC	SEANCES	COUT ARTISTIQUE	RECETTE PREVUE	ECARTS
6>8 NOV. 2017	Philibert le lapin <i>Cie les Gros barbus</i>	Musique	Maternelle Durée 30'	4 séances x 200 places = 800 élèves	2 250 €	3 000 €	750 €
13>15 NOV. 2017	Regardez la neige qui tombe <i>Théâtre de l'Entre-Deux</i>	Théâtre	Collège (4e/1ère) Durée 1h10	3 séances x 200 places = 600 élèves	6 100 €	3 300 €	-2 800 €
4>6 DEC. 2017	Entre deux <i>Cie Stylistik</i>	Danse	Elémentaire Durée 30' Collège/Lycée Durée 50'	4 séances x 200/250 places = 900 élèves	5 900 €	4 700 €	-1 200 €
14 et 15 DEC. 2017	Dans mon jardin... <i>CieSac à son</i>	Théâtre	0>3 ans	4 séances (gratuit / Noël) sur 2 matinées	1 800 €	0 €	-1 800 €
SOUS-TOTAUX / 2ème SEMESTRE 2017 =					16 050 €	11 000 €	-5 050 €
RAPPEL PREVISIONNEL / 2ème SEMESTRE 2016 =					18 600 €	11 100 €	-7 500 €

PROGRAMMATION TJP & SCOLAIRE 17.18 @J-CARMET

DATES	SPECTACLE	DOMAINE	PUBLIC	SEANCES	COUT ARTISTIQUE	RECETTE PREVUE	ECARTS
8>10 JAN 2018	La boîte à gants <i>La toute petite compagnie</i>	Théâtre d'objet	Mat. (PS) / Elément. (CP) Durée 50'	5 séances x 130 places = 650 élèves	4 940 €	3 200 €	-1 740 €
10>11 JAN. 2018	Le bal du petit potage <i>Cie Bidul'Théâtre</i>	Théâtre d'objet	Elém (5-8 ans) Durée 45'	3 séances x 220 places = 660 élèves	4 000 €	3 300 €	-700 €
5>7 MARS 2017	Le petit chaperon louche <i>Cie 1er Acte</i>	Théâtre (masques & bruitage)	Elémentaire (CP) -> 1ère et intergég. Durée 55'	3 séances x 230 places = 690 élèves	6 000 €	3 450 €	-2 550 €
23-mars-18	Roméo et Juliette Cie la bande à Mandrin	Théâtre classique mais pas que	collège / Lycée et intergég. Durée 2h10	1 séance x 250 places = 250 élèves	3 280 €	1 500 €	-1 780 €
26>27 MARS 2018	Samuel <i>Cie Le voyageur debout</i>	Théâtre	Elémen (8 ans) / Collège (13 ans) Durée: 1h10	3 séances x 220 places = 600 élèves	3 900 €	3 200 €	-700 €

PROGRAMME TOUT PUBLIC / 17.18 @ J-CARMET

DATE & HEURE	PROJET	DOMAINE	CONTEXTE	COUT ARTISTIQUE	RECETTE PREVUE	DEFICIT PREVU
VEN. 29 SEP. 2017 / 19h30-20h?	Présentation de Saison	Interludes & cabaret assurés par la Cie La Bande à mandrin	Action de communication et d'information en direction du public en faveur de la fréquentation de la sasion Culturelle assortie d'une campagne d'abonnement	3 000 €	Entrée libre (sur invitation)	-3 000,00
VEN. 20 OCT. (a) VEN. 10 NOV. (a) VEN. 22 DEC. (b) 2017	Inde-Pendjab (a) Le Pamir (a) California dream (b)	Reportages	1 sujet / séance à 18h // (a) : Carnet de voyage et (b) Connaissance du Monde	1 400 €	1 600 €	200,00
VEN. 13 OCT. 2017 / 20h30	PIANO FURIOSO Opus 2	Humour musical	de Gilles RAMADE (compositeur, metteur en scène, chanteur lyrique,...) - Mise en scène JérémY Ferrari (Humoriste)	6 250 €	(CAT A) 250 places estimées / tarifs: 20€, 18€, 16€, 14 & 12€ = 4 250€	-2 000,00
VEN. 24 NOV. 2017 / 20h30	BEN MAZUÉ	Concert - Spectacle	Une histoire d'amour "La princesse et le Dictateur" racontée comme un film..	6 520 €	(CAT A) 250 places estimées / tarifs: 20€, 18€, 16€, 14 & 12€ = 4 250€	-2 270,00
VEN. 15 DEC. 2016 / 20h30	POUQUOI ? de & par Michaël HIRSCH	Humour dans la lignée de R. Devos	Jeu de mots, finesse de style et un surgissement de Fabrice Luchini qui plie la salle en deux...	5 020 €	(CAT A) 250 places estimées / tarifs: 20€, 18€, 16€, 14 & 12€ = 4 250€	-770,00
SOUS-TOTAUX (*) / 2ème SEMESTRE 2017 =				19 190 €	14 350 €	-4 840,00

*Hors Présentation de saison

PROGRAMME TOUT PUBLIC / 17.18 @ J-CARMET

DATE & HEURE	PROJET	DOMAINE	CONTEXTE	COUT ARTISTIQUE	RECETTE PREVUE	DEFICIT PREVU
VEN. 9 FEV (b) VEN. 9 MARS (a) VEN. 6 AVR (a) 2017	Route NAPOLEON (b) ARCTIQUE (a) ISLANDE (a)	Reportage	1 sujet / séances à 18h (a) : Carnets de Voyage (b) : Connaissance du Monde	1 400 €	1 600 €	200 €
VEN. 26 JAN. 2018 / 20h30	Costard Cie Ruée des Arts	Danse	Entre hip-hop et danse contemporaine, 5 danseurs pour tout un éventail de sensibilité...	5 980 €	(CAT B) 200 places estimées / tarifs: 18€, 16€, 14, 12 & 10€ =2 800€	-3 180 €

DIM. 4 FEV. 2018 / 17h00	La douce envolée Cie Prise de pied	Arts du Cirque	<i>A voir en famille</i> <i>Portés acrobatiques</i> <i>et illusion</i>	3 780 €	(CAT B) 250 / tarifs: 18€, 16€, 14, 12 & 10€ = 3 500€	-280 €
VEN. 2 MARS 2018 / 20h30	Comment épouser un milliardaire ? de & par Audrey VERNON	1er One woman show économique	<i>...Audrey Vernon que l'on peut retrouver le vendredi sur France Inter</i>	4 250 €	(CAT A) 250 places estimées / tarifs: 20€, 18€, 16€, 14 & 12€ = 4 250€	0 €
VEN. 23 MARS 2018 / 20h30	La très excellente et lamentable tragédie de Roméo et Juliette Cie la Bande à Mandrin	Théâtre	<i>Créé en 2016 au TNP / Accueil proposé suite au succès du Songe d'une nuit d'été en fév 2017 ...</i>	6 600 €	(CAT A) 250 places estimées / tarifs: 20€, 18€, 16€, 14 & 12€ = 4 250€	-2 350 €
JEU. 26 AVR. 2018 / 20h30	Double Cie Dessources	Danse & Musique live	<i>Prix du public</i> <i>Avignon Off 2016,</i> <i>..entre la voix, les corps, les</i> <i>rythmes et la musique</i>	6 250 €	(CAT A) 230 places estimées / tarifs: 20€, 18€, 16€, 14 & 12€ = 3 910€	-2 340 €
VEN. 18 MAI 2018 / 13h ou 14h et 20h30	'Je clique donc je suis' Cie le Phalène	Manipulation mentale	<i>Représentation</i> <i>hors les Murs</i>	1 800 €	(CAT C) 70 places estimées / tarifs: 14€/12€ & 8€/50 = 770€ + 1000€ (Départ.)	-30 €

SOUS-TOTAUX / 1er SEMESTRE 2018 =

30 060 €

22 080 €

-7 980 €

RAPPEL PREVISIONNEL / 1er SEMESTRE 2017 (N-1) =

33 000 €

19 050 €

-13 950 €

TOTAUX / SAISON 17.18 =

49 250 €

36 430 €

-12 820 €

RAPPEL PREVISIONNEL / SAISON 16.17 (S-1) =

46 600 €

28 200 €

-18 400 €

RAPPEL PREVISIONNEL. / SAISON 15.16 (S-2) =

51 510 €

32 640 €

-18 870 €

CINEMA		Tarifs 2015-16	Tarifs 2016-17	Tarifs 2017-18	commentaires
Place achetée à l'unité	Plein Tarif	5,80 €	6,00 €	6,00 €	+ 20 cts en 2016-17
	Tarif réduit	4,80 €	5,00 €	5,00 €	+ 20 cts en 2016-17 / y compris Semaine Bleue & Pass Temps Libre
	Tarif enfant (- 14 ans) / tarif unique séances "très jeune public"	4,00 €	4,00 €	4,00 €	Etendu aux moins de 14 ans en 2014-15 & utilisé comme tarif unique pour le ciné-concert / CNC (+ majoration animation)
Chèque GRAC	4,90 €	4,90 €	5,00 €	tarif fixé par le GRAC au 1er/01/2017	
Pass Jeunes	2,50 €	2,60 €	2,60 €	Réajusté avec le Pass-Ados (automne 2015)	
Collège au Cinéma	2,50 €	2,50 €	2,50 €	tarif fixé par le Département / Si réajustement, se fera au 1er/01/2018	
Lycée au Cinéma	2,50 €	2,50 €	2,50 €	tarif fixé par la Région Rhône-Alpes / Si réajustement, se fera au 1er/01/2018	
Groupe scolaire	2,50 €	2,50 €	2,50 €	Aligné sur le tarif "Ecole au cinéma"	
Séance à la demande	3,00 €	3,00 €	3,00 €	dont -14 ans & Tarif enfant CNAS	
Carte Rhône-Alpes M'RA	5,00 €	5,00 €	5,00 €	Carte M'Ra supprimée au 31/05 2017 mais relayé au 1er/06/17 par le dispositif Pass'Région (inchangé depuis 2009) / + 2€ conformément à la demande de la CI Culture du 4 mai 2017 soit pour 10 entrées (soit 4,80 € la place) / valable 1 an	
Formule Abonnement	46,00 €	46,00 €	48,00 €		
Proposition / Cinéma Hors CNC	tarif unique	5,00 €	5,00 €	5,00 €	
Nuit du Cinéma		4,00 €	4,00 €	4,00 €	valable uniquement pour les places achetées pour les 2 ou 3 films de la soirée
Festivals : Ciné Filou (JP - 12 ans)		3,00 €	3,20 €	3,20 €	+ 20 cts en 2016-17
Festivals : Télérama		3,50 €	3,50 €	3,50 €	(??) / fixé par l'AFCAE
Majoration Animation/Atelier/Conférence		1,50 €	1,50 €	1,50 €	majoration utilisée en complément d'une place aux tarifs habituels (ex ciné-concert / ciné-conférence..)
Chèque KDO					application des tarifs en vigueur: 6€ / 5€ / 4€ / Abonnement
Projection 3 D		1,00 €	1,00 €	1,00 €	majoration appliquée aux tarifs habituels liée à l'utilisation des lunettes
Exonérations		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Professionnels, Accompagnateurs scol & CLSH....
Tarifs imposés / Evénements nationaux	Rentrée / Printemps & Fête du cinéma		NC	NC	voir Délibération n° 072/05 du Conseil Communautaire du 28 juin 2005
Tarifs CNAS (Réduction -25%)	Place à l'unité / Tarif normal		4,50 €	4,50 €	accessibles aux porteurs de la carte CNAS / remplace le dispositif "Pass Agent COPAMO " soit 3,60€ / a place dans le cadre de l'abonnement
	Place à l'unité / Tarif réduit		3,80 €	3,80 €	
	Abonnement 10 entrées / Tarif normal		34,50 €	36,00 €	

REPORTAGES : CONNAISSANCE DU MONDE & CARNETS DE VOYAGE					
Tarif Normal		8,00 €	9,00 €	9,00 €	+ 1€ en 2016-17
Tarif Réduit (I) :	Retraités - familles nombreuses - handicapés - Groupe de 6	7,00 €	7,50 €	7,50 €	+ 1€ en 2016-17
Tarif Réduit (II):	étudiants / apprentis - demandeur d'emploi - enfant à partir de 12 ans -	5,00 €	5,00 €	5,00 €	Etendu aux partenaires qui relèvent déjà du tarif réduit
	Enfant -12 ans accompagné	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Abonnement pour 6 reportages / Prix inchangés pour encourager les abonnements	Tarif nor	42,00 €	42,00 €	42,00 €	soit 7€ la séance au lieu de 9€ en tarif normal
	Tarif réduit (I)	36,00 €	36,00 €	36,00 €	soit 6€ la séance au lieu de 7,50€ en tarif réduit I
	Tarif réduit (II)	27,00 €	27,00 €	27,00 €	soit 4,50 € la séance au lieu de 5€ en tarif réduit II / élargi aux primo-abonnés

SPECTACLES		Tarifs 2015-16	Tarifs 2016-17	Tarifs 2017-18	commentaires	
OUVERTURE DE SAISON		Accès gratuit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Pass Temps Libre (P.T.L.)		Tarif normal	8,50 €	8,50 €	8,50 €	utilisé pour les places vendues à l'unité hors abonnement Pass Temps Libre (InterG.)
		formule abonnement	15,00 €	16,00 €	16,00 €	soit : 1 pl. ciné (5€) + 1 pl. Conf (6€) + 1 pl. Spect (5€) + 1 pl. théâtre-forum (gratuit)
"Nouveaux arrivants"		2 pl. / familles sur certains spectacles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Principe de contremarques données aux Mairies / Pour info : 23 entrées réalisées sur 2016-17
Pour les spectacles classés en catégorie A		accessible via la 6ème pl. offerte avec l'abonnement & dispositif "Nouvel arrivants EXCEPTÉ "Roméo & Juliette"				
Place achetée à l'unité Tarifs concernant 6 des 9 spectacles de saison 2017-18	la	Plein tarif	20,00 €	20,00 €	20,00 €	Tarifs maintenus à l'identique en raison du nombre de spectacles concernés par la Cat A sur la saison & de la plus-value Mapado (Billetterie en ligne) qui constituent 2 sources d'augmentation
		Tarif réduit*	16,00 €	18,00 €	18,00 €	
		Tarif Partenaire	14,00 €	16,00 €	16,00 €	
		Tarif Lycée & - 18 ans	12,00 €	14,00 €	14,00 €	utilisé pour le Pass Ados & PassRégion (Ex carte M'Ra)
		Tarif - 14 ans			12,00 €	Création d'un tarif - 14 ans pour aider au report de cette fréquentation sur les spectacles TP (en l'absence désormais d'une offre Spectacle Jeune-Public)
Place prise dans un abonnement "Au choix" 3 spectacles minimum (6ème spectacle offert)		Prix inchangés pour encourager les abonnements				
		Plein tarif	16,00 €	18,00 €	18,00 €	Tarif étendu aux CE/s + au dispositif "Pass chez ton voisin"
		Tarif réduit*	14,00 €	16,00 €	16,00 €	
Pour les spectacles classés en catégorie B						
Place achetée à l'unité Tarifs concernant 2 des 9 spectacles de saison 2017-18	la	Plein tarif	17,00 €	18,00 €	18,00 €	Tarifs maintenus à l'identique en raison de la plus-value Mapado (Billetterie en ligne) qui constituent une source d'augmentation
		Tarif réduit*	14,50 €	16,00 €	16,00 €	
		Tarif Partenaire	12,50 €	14,00 €	14,00 €	
		Tarif Lycée / - 18 ans	10,50 €	12,00 €	12,00 €	utilisé pour le Pass Ados & PassRégion (Ex carte M'Ra)
		Tarif - 14 ans			10,00 €	Création d'un tarif - 14 ans pour aider au report de cette fréquentation sur les spectacles TP (en l'absence désormais d'une offre Spectacle Jeune-Public)
Place prise dans un abonnement "Au choix" 3 spectacles minimum (6ème spectacle offert)		Prix inchangés pour encourager les abonnements				
		Tarif normal	14,50 €	16,00 €	16,00 €	étendu aux CE/s / Détails voir rapport
		Tarif réduit*	12,50 €	14,00 €	14,00 €	
		Tarif Lycée & - 18 ans	10,50 €	10,50 €	10,50 €	
Pour les spectacles classés en catégorie C		hors les murs et/ou participatifs				
Place achetée à l'unité Tarifs concernant 1 des 9 spectacles de saison 2017-18	la	Tarif normal	14,00 €	14,00 €	14,00 €	concerne le spectacle "Je clique donc je suis"
		Tarif Réduit *	12,00 €	12,00 €	12,00 €	Étendu également aux partenaires & CE/s COPAMO également utilisé pour l'Abo. "Textes à Vivre" (accessible avec carte de lecteur)
		Tarif Partenaire	10,00 €	10,00 €		
		Tarif Lycée & - 18 ans	8,50 €	8,50 €	8,50 €	utilisé pour le Pass Ados & PassRégion (Ex carte M'Ra)
Place prise dans un abonnement "Au choix" 3 spectacles minimum (6ème spectacle offert)						
		Tarif normal	12,00 €	12,00 €	12,00 €	étendu aux CE/s
		Tarif réduit*	10,00 €	10,00 €	10,00 €	
* retraités, personnes handicapées, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, étudiants, apprentis, groupes dès 6 pers.						
Spectacles JEUNE-PUBLIC ET SCOLAIRES						
Représentation Scolaire	Maternelles / Primaires	4,00 €	5,00 €	5,00 €	incluant 1€ pour participation transport / COPAMO utilisé en temps scolaire uniquement & pour les entrées 0-3 ans à la demande	
	Collèges	5,00 €	5,50 €	5,50 €		
	Lycée	6,50 €	6,50 €	6,50 €		
Représentation Jeune-Public		8,00 €	8,50 €		Suppression de l'offre Jeun-Public	



Convention relative au versement d'un fonds de concours

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (ci-après dénommée la COPAMO),
représentée par : son Président, Monsieur Thierry BADEL, en application de la délibération du Conseil
Communautaire du 30 mai 2017

Domiciliée : le clos Fournereau - 50 avenue du Pays Mornantais – CS 40107 - 69440 Mornant

Et

La Commune de Saint-Laurent-d'Agnny (ci-après dénommée la Commune),
représentée par : son Maire, Monsieur Fabien BREUZIN, en application de la délibération du Conseil
Municipal du 07/11/2016

Domiciliée : route de Mornant – 69440 Saint-Laurent-d'Agnny

Préambule

Le Schéma Directeur de la Voirie (SDV) élaboré par la COPAMO définit les modalités de mise en œuvre de
la compétence voirie exercée par la Communauté de Communes.

Il précise notamment les bases techniques sur lesquelles s'appuient les projets d'aménagement :

*« Concernant les projets relevant de l'aménagement, les choix techniques sont orientés vers des solutions
basiques non qualitatives :*

- *bordures classiques en béton lisse*
- *revêtement de chaussée et trottoir en enrobé bitumineux noir*
- ...

*Le financement de matériaux plus onéreux que ceux proposés dans l'offre de base sera à la charge des
communes. »*

Dans le cadre du programme 2016 du SDV, la COPAMO a engagé l'opération d'aménagement de la route
de Saint-Vincent et voies connexes à Saint-Laurent-d'Agnny.

La Commune souhaite améliorer qualitativement l'offre technique de base proposée par la COPAMO et
participer au financement des travaux. L'ensemble des modifications demandées par la Commune ainsi que
le montant résultant à sa charge sont détaillés ci-après (cf. article 2).

Par délibération du 7 novembre 2016, elle a acté l'instauration d'un fonds de concours au profit de la
COPAMO permettant le co-financement de projets communs d'équipement de voirie.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1- Forme du concours

Au titre de sa contribution aux travaux d'aménagement de la route de St Vincent et voies connexes, la
Commune verse à la COPAMO la somme de 22 177,62 € payable à l'achèvement des travaux en appui du
procès-verbal de réception des travaux.

Ce montant résulte de la différence entre le montant des travaux demandés spécifiquement par la Commune
et le montant des travaux qu'aurait réalisés la COPAMO (cf. tableau joint en annexe 2).

Le plan de financement de l'opération est joint en annexe 1.

Le montant est imputé :

- pour la commune : au compte 2041512 (subvention versée)
- pour la COPAMO qui récupérera la TVA : au compte 13241 (subvention d'équipement reçue)

Article 2- Conditions du concours

Le versement est subordonné à l'accomplissement par la COPAMO des travaux suivants :

- fourniture et pose de bordures granit route de St Vincent entre la RD30 et l'impasse de la Matazine,
- réalisation d'un revêtement de chaussée en béton désactivé rue Traversière,
- réalisation d'un caniveau central en pavé granit rue Traversière,
- fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en sable ocre type Champagneux sur la place de la Fontaine,
- réalisation d'un escalier constitué de bastaings en bois et de sable ocre type Champagneux entre les lacets de la route de St Vincent.

Article 3- Acceptation du versement

La COPAMO prend acte de cette offre et des conditions qui l'affectent.

Article 4- Prescription de l'offre de versement

L'inexécution par la COPAMO des travaux définis à l'article 2 entraînera la prescription de l'offre de versement.

Article 5- Contentieux

Tout litige survenant en matière d'exécution du versement du fonds de concours sera soumis au tribunal administratif de Lyon.

Fait à
en deux exemplaires originaux, le

Pour la COPAMO
Le Président,
Thierry BADEL

Pour la commune de Saint-Laurent-d'Agnay,
Le Maire,
Fabien BREUZIN

ANNEXE 1:

Plan de financement de l'opération

Aménagement de la route de Saint-Vincent à Saint-Laurent-d'Agnay

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	538 669,85 €	Subvention du Département	150 000,00 €
		Fonds de concours de la Commune de Saint-Laurent-d'Agnay	22 177,62 €
		Auto-financement de la COPAMO	386 492,23 €
TOTAL HT	538 669,85 €	TOTAL HT	538 669,85 €

ANNEXE 2

COPAMO COMMUNE DE SAINT LAURENT D'AGNY AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT VINCENT ET VOIES CONNEXES
--

Travaux à charge de la commune

N° des PRIX	DESIGNATION DES ARTICLES (prix en toutes lettres H.T.)	UNITES	PRIX UNITAIRES H.T.	Quantités issues du plan exe du 05/01/2017	TOTAL UNITAIRE (H.T.)
3	TERRASSEMENTS				
3.3	<i>Grave naturelle en couches de forme et réglage</i>				
3.3.2	GNT 0/31,5 en couche de réglage	M3	28,00	-30,02	-840,45
	TOTAL SERIE 3 - TERRASSEMENTS (H.T.)				-840,45
5	REVETEMENTS DE SURFACE				
5.1	<i>Fourniture et mise en œuvre de matériaux hydrocarbonés</i>				
5.1.1	Couche de roulement en enrobé				
5.1.1.1	Béton bitumineux semi grenu classe 3 0/10 épaisseur 6 cm	M2	10,00	-214,40	-2 144,00
5.2	<i>Fourniture et mise en œuvre du béton désactivé</i>				
5.2.1	Béton désactivé épaisseur 20 cm sur chaussée	M2	62,80	214,40	13 464,32
5.3	<i>Fourniture et mise en œuvre de sable</i>				
5.3.1	Sable ocre type champagneux 0/12	M2	8,00	148,05	1 184,40
	TOTAL SERIE 5 - REVETEMENTS DE SURFACE (H.T.)				12 504,72
6	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES / CANIVEAUX				
6.1	<i>Fourniture et pose d'éléments préfabriqués en granit gris bleu smile</i>				
6.1.1	Bordure profil rectangulaire largeur 15cm hauteur 30cm	ML	60,00	77,85	4 671,00
6.1.2	Bordure profil rectangulaire largeur 15cm hauteur 20cm	ML	50,00	219,00	10 950,00
6.2	<i>Fourniture et pose d'éléments préfabriqués en béton</i>				
6.2.1	Bordure béton type T2	ML	29,00	-296,85	-8 608,65
6.2.3	Caniveau type CC2	ML	58,00	-47,00	-2 726,00
6.4	<i>Fourniture et pose d'éléments de pierre</i>				
6.4.1	Caniveau en pavés lyonnais - lit de pose béton / joints ciment	ML	91,00	47,00	4 277,00
	TOTAL SERIE 6 - FOURNITURE POSE DE BORDURES (H.T.)				8 563,35
7	MACONNERIE - TRAVAUX DIVERS				
7.3	Travaux divers				
7.3.1	Fourniture et pose de bastaings en chêne traité section 15x30	ML	65,00	30,00	1 950,00
	TOTAL SERIE 7 - MACONNERIE - TRAVAUX DIVERS (H.T.)				1 950,00
Montant total des travaux demandés spécifiquement par la Commune					36 496,72 €
Montant total des travaux à charge de la COPAMO					14 319,10 €
Reste à charge de la Commune					22 177,62 €



CONTRAT AMBITION REGION STRATEGIE D'INVESTISSEMENT



ANNEXE 1

LA COPAMO, SON TERRITOIRE, SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

I. La Communauté de communes et son territoire

Le Pays Mornantais est un balcon surplombant les vallées du Garon et du Gier, à proximité du massif montagneux du Pilat au Sud et bordé à l'Ouest par les Monts du Lyonnais. Ce territoire est donc localisé à l'extrémité Sud du département du Rhône à la limite du département de la Loire.

Il couvre une superficie de **158 km²** et compte une population totale de **28 572 habitants** (recensement INSEE janvier 2017).

Localisation de la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes



La Communauté de communes du Pays Mornantais est un EPCI regroupant **14 communes** : Chassagny, Chaussan, Mornant, Orliénas, Riverie, Rontalon, Saint-Andéol-le-Château, Saint-André-la-Côte, Chabanière, Saint-Jean-de-Touslas, Saint-Laurent-d'Agnay, Sainte-Catherine, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers.



Le territoire du pays mornantais s'est façonné avec le temps, par la force d'une géographie exigeante, avec ses hommes, ses femmes et leur vie quotidienne faite de commerces, de marchés, d'élevage, de cultures, d'artisanat et aussi de fêtes de village, de vie associative et de souvenirs communs d'écoliers.

Ces liens naturels qui ont prospéré bien au-delà des frontières traditionnelles des bourgs et des clochers, ont créé un sentiment d'appartenance à un groupe, à un pays.

Le Pays Mornantais, riche de son histoire, est largement ouvert sur ses proches voisins des vallées, des monts, des coteaux et aussi des puissantes agglomérations lyonnaises et stéphanoises. C'est un espace de vie dynamique où le désir d'entreprendre est tenace et la qualité de vie privilégiée.

Paysage de qualité

C'est un espace de transition qui a su conserver un caractère rural fort et des paysages de qualité où se mêlent des espaces naturels sensibles peu répandus dans le département (landes sèches, prairies humides) et un relief vallonné, des espaces boisés et de grandes parcelles agricoles où le regard porte loin, des villages où l'on retrouve de nombreuses traces du passé (aqueduc monumental du Gier, églises romanes).

Lieu de vie et d'activité

Ce territoire rural est également un lieu de vie et d'activité d'une population particulièrement jeune (22 % de moins de 15 ans, environ 30 % entre 15 et 35 ans), qui a su développer une agriculture spécialisée de qualité aux productions du terroir labellisées et une économie locale faite de près d'un millier de PME industrielles, artisanales ou commerciales variées.

Espace de détente

De par son cadre paysager remarquable, son histoire et sa tradition rurale aux portes de Lyon, le Pays Mornantais est devenu un espace de détente et de nature pour la population locale et le « poumon vert » de l'agglomération lyonnaise.

- ✓ Un territoire en pleine dynamique

Le Pays Mornantais est sous influence péri-urbaine, à l'interface entre le rural et l'urbain, entre Monts du Lyonnais et deux grandes agglomérations. Il est soumis à des menaces liées au phénomène de péri-urbanisation : village dortoir, pression foncière, déprise agricole, augmentation des circulations...

Mais ce positionnement géographique, présente aussi des avantages : débouchés agricoles, potentiel d'emplois et niveau de service d'une grande agglomération. Le territoire possède aussi des atouts spécifiques: tissu d'activités diversifié, cadre vie de qualité, identité agricole...

C'est un territoire attractif pour de nouveaux habitants en quête de qualité de vie, pour des entreprises cherchant un cadre agréable une main d'œuvre qualifiée et un foncier abordable,

- ✓ Plus de 45 ans d'intercommunalité pour renforcer l'espace de solidarité, de proximité et de services entre les communes membres

Depuis plus de 45 ans, les communes du Pays Mornantais ont montré une volonté de travailler ensemble pour créer des espaces de solidarité et des services adaptés aux besoins de la population. Cette volonté accompagne et impulse l'attractivité du territoire. Le Pays Mornantais, situé en proximité de l'agglomération lyonnaise, aux confins des métropoles de Lyon et de St Etienne, doit s'organiser pour bénéficier de cette situation tout en limitant les risques.

Les dates repères dans la construction juridique de l'intercommunalité

Le 18 janvier 1967 : création du SIVOM de la Région de Mornant (Syndicat Intercommunal à vocations multiples) avec pour objet « de mettre à l'étude tous problèmes, de créer et d'organiser tous services, de réaliser, de faire réaliser ou de faciliter la réalisation de tous travaux présentant un intérêt intercommunal, tout particulièrement ceux qui sont susceptibles de favoriser le développement économique et social de la région de Mornant » par arrêté préfectoral n° 14.

Le 26 décembre 1996 : création de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) par arrêté préfectoral n° 4222-96 avec pour compétences : aménagement de l'espace, développement économique, voirie, environnement, activités culturelles et sportives, aménagement touristique, emploi et relations sociales, communication et relations extérieures.

Guidé par une volonté affirmée de développer les services à la population en Pays Mornantais, le savoir-faire « ensemble » se perpétue depuis 46 années. Il commence en 1967 avec le regroupement des communes au sein du SIVOM de la Région de Mornant. Il va se poursuivre dans un nouveau cadre juridique avec la création de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) le 26 décembre 1996.

La mutualisation des moyens se traduit, dès la création du SIVOM, par une gestion commune de la voirie, puis des déchets. Au fil des ans, la croissance démographique engendre de nouveaux besoins sur le territoire et très vite, la réalisation d'équipements collectifs d'envergure s'impose. Les principales réalisations ont été :

- **1974** : Création de la Zone d'Activités intercommunale des Platières
- **1975** : Ouverture de la piscine intercommunale
- **1993** : Construction de l'Espace culturel
- **1996** : Construction de la gendarmerie de Mornant puis extension
- **2002** : Construction de la crèche "les petits trognons" à St-Sorlin,
- **2002** : Ouverture de l'Office de Tourisme intercommunal
- **2002** : Entrée du SIG dans les communes
- **2003** : 1er relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI)
- **2003** : Construction de la crèche "Nid d'anges" à Soucieu-en-Jarrest
- **2004** : Mise en place de plans de gestion sur l'ensemble des espaces naturels sensibles avec le département du Rhône
- **2004** : Aménagement du site d'escalade de Riverie et du parcours de santé au lac de la Madone
- **2006** : Mise en service d'un 2^{ème} RAMI et ouverture de la crèche "A petits pas" au centre de St-Maurice-sur-Dargoire
- **2008** : Lancement du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- **2008** : Aménagement d'un gîte d'étape et de séjour à St-Andéol-le-Château
- **2009** : Ouverture des crèches « les Choupinous » à Chassagny et « Pomme reinette » à St-Laurent-d'Agnay
- **2010** : Ouverture de la crèche « les Canailloux » à St-Didier-sous-Riverie et agrandissement de la Cajolerie à Soucieu-en-Jarrest
- **2011** : Construction de la nouvelle crèche « La Ribambelle » à Mornant
- **2012** : Lancement du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
- **2012** : Aménagement d'une passerelle panoramique au Signal de St-André-la-Côte
- **2015** : Ouverture du nouveau centre aquatique
- **2016** : Livraison de l'espace COPAMO (siège des services de l'intercommunalité)
- **2017** : ouverture de la Maison des Services au Public (MSAP)

Une intercommunalité innovante dotée de nombreuses compétences

Les compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale, schémas de secteur ;
2. Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ;
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles

La communauté de communes du Pays Mornantais exerce, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2. Politique du logement et du cadre de vie ;
3. Création, aménagement et entretien de la voirie ;
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire ;
5. Action sociale d'intérêt communautaire ;
6. Création et gestion de maisons de services au public.

Les compétences facultatives

1. Tourisme : implantation d'équipements d'information ; aménagement et gestion des sites touristiques ; création et gestion d'équipements touristiques ;
2. Communication et relations extérieures ;
3. Maîtrise d'ouvrage de la construction de locaux destinés aux services de l'Etat ;
4. Conception, réalisation et suivi d'un Système d'Informations Géographiques.

II. La stratégie de développement de la COPAMO - le Projet de territoire du Pays Mornantais en lien avec les projets des communes membres

Cinq enjeux ont été retenus pour orienter les actions des communes et de la COPAMO d'ici 2030 :

Enjeu n°1 : Un territoire solidaire

Enjeu n°2 : Un territoire pour entreprendre

Enjeu n°3 : Vers un territoire à énergie positive

Enjeu n°4 : Un territoire de villages en réseau

Enjeu n°5 : Vers un territoire participatif

Vous trouverez ci-dessous les actions du projet de territoire en lien avec les projets proposés à la Région dans la perspective de l'obtention de subventions dans le cadre du Plan AMBITION REGION 2017-2019 :

Enjeu n°1 : Un territoire solidaire

Objectif stratégique : offrir des services adaptés à notre évolution démographique et sociale

Offrir des services ne suffit pas à créer la cohésion sociale ; favoriser la solidarité est aussi une condition du bien vivre, du bien grandir et du bien vieillir ensemble. C'est un territoire attractif notamment grâce à son offre de services, sa qualité et ses modalités d'accès.

La solidarité et le lien social sont donc le ciment du territoire. Le développement social est un investissement pour l'avenir et pour la cohésion du Pays Mornantais : permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir, faire que ces derniers s'investissent dans le territoire, encourager le maintien à domicile des personnes, faire que les jeunes investissent le territoire, faciliter l'accès au logement, maintenir une action sociale de proximité, simplifier le recours aux services publics et l'accès aux soins mais aussi renforcer la contribution de tous les habitants à la solidarité ; en un mot, répondre aux besoins et en même temps, impliquer les citoyens dans la vie sociale.

Le Projet de territoire doit donc être garant d'un territoire solidaire ; il doit assurer l'accessibilité de tous à tous les services, faciliter l'entraide et les échanges entre tous, contribuer au développement de la citoyenneté. L'ensemble de ces objectifs est poursuivi grâce à des partenariats coordonnés et efficaces avec les acteurs compétents pour accompagner les habitants dans leurs projets.

Objectif n°1 du projet de territoire : Augmenter le potentiel d'accueil du jeune enfant

Actions :

- Construction d'un pôle petite enfance à Soucieu en Jarrest,
- Création d'un groupe scolaire (école primaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs périscolaire, espace d'accueil du RAMI, un espace jeune) à Chabanière - St Didier sous Riverie,
- Aménagement d'un restaurant scolaire et de deux salles de classe pour la rentrée scolaire de septembre 2017 à Saint Jean de Touslas.

Objectif n°4 du projet de territoire : Apporter des réponses adaptées pour les personnes en perte d'autonomie

Action :

- Réalisation d'une résidence de logements aidés pour personnes âgées et d'une maison médicale à St Laurent d'Agny

Enjeu n°2 : Un territoire pour entreprendre

Objectif stratégique : augmenter le nombre d'emplois sur le territoire

L'activité économique est très présente sur le Pays Mornantais. Le fort taux de créations d'entreprises illustre cette situation. Le territoire conserve également une dynamique importante de l'agriculture, ce qui représente une spécificité forte sur l'Ouest Lyonnais. Le Pays Mornantais est donc un véritable territoire pour entreprendre.

Pourtant, la population croît plus vite que le nombre d'emplois. Aujourd'hui, un peu plus de 50% des 13 000 actifs travaillent à l'extérieur. Cette situation n'est pas sans poser problème : déséquilibres entre demandes et offres d'emplois et nombreux déplacements essentiellement vers la Métropole de Lyon.

D'un point de vue institutionnel, le développement économique est depuis longtemps une priorité des collectivités et en particulier de la COPAMO. Il constitue d'ailleurs l'une de leurs compétences obligatoires qui vient d'être renforcée par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Les stratégies économiques locales doivent, à la fois, capter des activités et des investissements nouveaux, mais aussi cultiver l'activité existante et le potentiel de développement d'emplois qu'elles représentent. Pour ce faire, les communes et la COPAMO sont des interlocuteurs de premier rang des entreprises pour faciliter l'implantation, trouver les lieux adaptés, mettre en œuvre de nouveaux outils.

Si les activités sont aujourd'hui diversifiées, il est du devoir des élus d'anticiper l'évolution des besoins sur des secteurs nouveaux en partenariat avec les acteurs locaux, en les impliquant dans une gouvernance partagée.

Objectif n° 7 du projet de territoire : Proposer des conditions modernes d'accueil des entreprises et adaptées à nos villages

Actions :

- Gestion raisonnée des eaux pluviales du Parc d'Activités des Platières (COPAMO) consistant en la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- Extension des Zones d'Activités ex-communales et requalification de l'entrée du Parc d'Activités des Platières (COPAMO)
- Renforcement des réseaux électriques et d'incendie du Parc d'Activités des Platières (COPAMO)

Enjeu n°3 : Vers un territoire à énergie positive

Objectif stratégique : inscrire le territoire dans la transition énergétique

Les questions du changement climatique, des différents types de pollution, de la raréfaction des matières premières et de l'énergie sont devenues des préoccupations essentielles en raison de leurs impacts humains, économiques et environnementaux. La COPAMO s'est déjà engagée dans le précédent Projet de territoire sur la voie du développement durable. Face à ces nouveaux défis, cette orientation doit être amplifiée et de nouveaux moyens doivent être mis en œuvre.

Pour se traduire en actes concrets, le développement durable, la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique doivent s'ancrer dans la réalité de chaque jour et de chaque village. Relever de tels enjeux globaux repose sur des liens sociaux forts et sur le rassemblement des énergies créatrices d'un territoire.

Partant du diagnostic réalisé en 2015, tant au niveau de la politique intercommunale que des actions des communes, le Projet de territoire définit les directions à suivre localement se traduisant en actions sur les leviers essentiels que sont les économies de matières premières et d'énergie, la production d'énergie renouvelables, la préservation de la biodiversité.

Ce projet est construit à la dimension du Pays Mornantais, dans le cadre de partenariats plus larges, régionaux et nationaux et avec les acteurs économiques et sociaux. Il affirme le rôle des communes comme piliers du développement durable en prise directe avec les besoins des habitants et pouvant promouvoir des évolutions de pratiques et de modes de vie. Il affirme également le rôle de l'intercommunalité, d'animation et de créations de synergies à l'échelle de proximité.

Objectif n° 9 du projet de territoire : Promouvoir la sobriété énergétique

Action :

- Accessibilité et isolation énergétique de l'école maternelle de Riverie

Objectif n°10 du projet de territoire : Promouvoir l'éco-mobilité

Actions :

- Mise en accessibilité de la rue des Canuts et développement des modes doux chemin de la Fondelys à Rontalon
- Etudes et mise en œuvre d'un schéma des liaisons inter-villages en modes doux (COPAMO)

Enjeu n°4 : Un territoire de villages en réseau

Objectif stratégique : Agir en réseau pour renforcer l'identité et la solidarité de notre territoire

Entre ville et campagne, le Pays Mornantais bénéficie d'un cadre de vie de qualité. Des valeurs communes et une agriculture encore très présente signent une identité « agricole ». La diversité paysagère et la structuration du territoire en villages, qui possèdent chacun leur identité propre renforcent le sentiment d'appartenance. Ces villages ont aussi appris à fonctionner de manière solidaire constituant un modèle de développement à préserver : le réseau de villages.

On ne consomme plus, on n'habite plus et surtout on ne travaille plus nécessairement au même endroit. Le rapport de l'habitant au territoire change, il fonctionne autant dans des réseaux pluriels que dans la proximité. Pour répondre à ces nouveaux besoins, les villages du Pays Mornantais se rapprochent, échangent et coopèrent. Les communes ne restent pas isolées et, entre elles, avec le soutien de la COPAMO si besoin, créent des liens à géométrie variable pour assurer des services de proximité diversifiés, gage de la vitalité des villages et force du Pays Mornantais.

Pour ne pas nous retrouver en situation de subir une recomposition territoriale, profitons de ce fonctionnement solidaire local, ancré dans les pratiques de chacun, pour rechercher des coopérations avec les espaces voisins que sont la Métropole de Lyon et les autres intercommunalités.

Objectif n°12 du projet de territoire : réussir l'intégration des populations nouvelles

Action :

- création d'une maison médicale ou d'une maison de santé publique à St Andéol le Château

Objectif n°13 du projet de territoire : renforcer la solidarité et l'équilibre du territoire autour du réseau des villages et des pôles de services

Actions :

- Aménagement du centre Bourg, délocalisation du centre technique municipal pour accueillir des services en centre-bourg (salle d'activités associatives, crèches, services médicaux ou paramédicaux) à Chaussan
- Aménagement et requalification du parc urbain de la Condamine à Mornant
- Aménagement du centre-bourg et requalification des espaces publics d'Orliénas : renouvellement urbain (commerces, services, logements), traitement de l'espace public, déplacements

Objectif n°14 du projet de territoire : encourager la diversité et la complémentarité de l'offre culturelle et associative

Actions :

- Réhabilitation de la maison des associations à Chassagny
- Construction d'une bibliothèque à Taluyers
- Rénovation de la salle multifonctions à Ste Catherine
- Réhabilitation de l'espace sportif Villette à Chabanière (St Maurice sur Dargoire)

- Déplacement et agrandissement de la salle polyvalente Franck Rossi à Chabanière (St Sorlin)

- Projet touristique de géocaching (COPAMO). Dans le but d'encourager le développement d'une offre touristique verte, il a été décidé par les quatre EPCI (CCVL, CCVG, CCPA, COPAMO) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCML) de créer des parcours de géocaching sur leur territoire.

CONTRAT AMBITION REGION
PROGRAMME OPERATIONNEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale			NB D' HAB	Potentiel fiscal / hab	Inverse du potentiel fiscal	résultat précédent x nbre hab	Population pondérée
					% affectée à la commune	Taux de subvention	Montant de subvention sollicité					
CHABANIERE	Création d'un groupe scolaire	école primaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs périscolaire, espace d'accueil du RAMI, un espace jeune - St Didier	2017/2018	1 700 000 €								
CHABANIERE	Réhabilitation de l'espace sportif	Réhabilitation de l'espace sportif Vilette - St Maurice	2019	1 500 000 €	16,50%	2,49%	92 307 €	4216	580,03	0,17	726,86	4771
CHABANIERE	Déplacement et agrandissement de la salle polyvalente	Déplacement et agrandissement de la salle polyvalente Franck Rossi - St Sorlin	2019/2020	500 000 €								
CHASSAGNY	Réhabilitation de la maison des associations	Regroupement de l'offre de services et logement intergénérationnel	2019/2020	1 500 000 €	3,35%	1,25%	18 747 €	1315	890,8	0,11	147,62	969
CHAUSSAN	Aménagement Centre Bourg, délocalisation du centre technique municipal	Aménagement Centre Bourg, délocalisation du centre technique municipal pour accueillir des services en centre bourg (salle d'activités associatives, crèches, services médicaux ou paramédicaux)	2018/2019	320 000 €	4,83%	8,44%	27 005 €	1066	501,31	0,20	212,64	1396
MORNANT	Réalisation d'un Centre Technique Municipal	Construction d'un centre technique municipal	2018	1 000 000 €	18,49%	10,34%	103 428 €	5793	711,3	0,14	814,42	5346
ORLIENAS	Aménagement Centre Bourg et requalification des espaces publics	renouvellement urbain (commerces, services, logements), traitement espace public, déplacement	2017/2020	3 000 000 €	7,35%	1,37%	41 129 €	2377	733,95	0,14	323,86	2126
RIVERIE	Réhabilitation de l'école maternelle	Accessibilité et isolation énergétique de l'école maternelle	2018	100 000 €	1,56%	8,72%	8 722 €	335	487,78	0,21	68,68	451
RONTALON	développement des modes doux	Mise en accessibilité de la rue des Canuts et développement des modes doux chemin de la Fondelys	2017	315 000 €	5,92%	10,51%	33 097 €	1236	474,26	0,21	260,62	1711
ST ANDEOL LE CHATEAU	Maison médicale / maison de sante publique	Maison médicale / maison de sante publique (regroupement des professionnels de santé)	2018	750 000 €	6,48%	4,84%	36 271 €	1738	608,52	0,16	285,61	1875
STE CATHERINE	Rénovation de la salle multifonctions	Rénovation de la salle multifonctions	2017	400 000 €	4,30%	6,01%	24 031 €	1000	528,47	0,19	189,23	1242
ST JEAN DE TOUSLAS	Aménagement d'un restaurant scolaire et de deux salles de classe	Aménagement d'un restaurant scolaire et de deux salles de classe pour la rentrée scolaire de septembre 2017	2017	159 886 €	3,20%	11,21%	17 919 €	851	603,12	0,17	141,10	926
ST LAURENT D'AGNY	Réalisation d'une résidence de logements aidés pour personnes âgées et d'une maison médicale	Réalisation d'une résidence de logements aidés pour personnes âgées et d'une maison médicale	2017	1 400 000 €	6,88%	2,75%	38 509 €	2187	721,23	0,14	303,23	1990
SOUCIEU EN JARREST	Construction d'un pôle enfance	Construction d'un pôle enfance	2017	4 000 000 €	13,84%	1,94%	77 461 €	4291	703,5	0,14	609,95	4004
TALUYERS	Construction d'une bibliothèque	Construction d'une bibliothèque accolée à la salle d'animation	2018	300 000 €	7,31%	13,63%	40 876 €	2514	781,06	0,13	321,87	2113
COPAMO	stratégie foncière économique	extension des ZA ex-communales et requalification de l'entrée du parc des Platières	2018/2020	806 250 €		20%	161 250 €					
COPAMO	Géocaching	projet à l'échelle des Monts du Lyonnais touristiques - développement d'un site internet avec utilisation via smartphones	2017	10 500 €		50%	5 250 €					
COPAMO	Schéma des liaisons inter-villages en mode doux	études et aménagement	2018/2020	250 000 €		20%	50 000 €					

TOTAL 18 011 636 €

**TOT COPAMO
216 500 €**

**RESTE EN
DOTATION
559 500 €**

776 000 €

**TOT potentiel
fiscal
8325,33**



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau - 50 avenue du Pays Mornantais – CS 40107
69440 MORNANT

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
GESTION DES CENTRES DE LOISIRS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS**

PREAMBULE

Par délibération n° 128/14 en date du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire a confié la gestion des accueils de loisirs intercommunaux à la société publique locale « Enfance en Pays Mornantais » (SPL EPM) et la création sur demande de la collectivité, la gestion et l'animation des actions éducatives en faveur des enfants (4-12 ans) sur le territoire du Pays Mornantais.

L'article 5.3 de la convention prévoit une participation de l'autorité délégante au titre du fonctionnement et des sujétions de service public imposée par la convention comprenant une participation forfaitaire ainsi qu'une participation variable qui fera l'objet d'un avenant.

Conformément aux principes généraux, le montant de la compensation financière ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public.

L'article 5.6 prévoit aussi une clause de rencontre. Les parties ont convenu de se revoir à la fin de chaque année d'exécution du contrat afin de faire le point sur le fonctionnement de la délégation afin de la réadapter le cas échéant.

C'est dans ce cadre que les deux parties se sont rencontrées afin de faire le point sur l'année 2016, sur l'exécution du service, sur les sujétions de service public et sur la compensation de ses sujétions au travers de la participation financière de la collectivité délégante. Au cours de l'année 2016, la SPL délégataire a bénéficié de conditions financières favorables et a encore bénéficié de la dévolution exceptionnelle des associations qui lui ont permis de couvrir une partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service publics pour un montant estimé à 90 000 €. En conséquence, et à titre exceptionnel, afin de ne pas aboutir à une surcompensation, les deux parties ont décidé :

- d'ajuster à la baisse la participation forfaitaire fixe de la collectivité délégante de 90 000 € au titre de l'année 2016
- et de fixer la redevance variable à zéro au titre de l'année 2016.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public correspondant prévoyait la mise à disposition des équipements des accueils de loisirs de Rontalon, Saint Maurice sur Dargoire, Mornant, Orléanas, Soucieu en Jarrest et Taluyers, ainsi que des locaux administratifs d'une superficie de 60 m² sis 21 avenue du Souvenir à Mornant (ancienne caserne de gendarmerie).

Compte-tenu du déménagement des services de la COPAMO vers l'Espace COPAMO, il a été proposé de relocaliser les services administratifs de la SPL EPM dans l'ancien siège, au Clos Fournereau, dans des nouveaux locaux mis à disposition pour une superficie de 200 m² environ, via la signature d'un avenant n°1.

Par conséquent, les deux parties ont décidé que la SPL EPM versera une redevance forfaitaire d'occupation pour les locaux administratifs du Clos Fournereau, comme pour les autres partenaires, évaluée à 5 000 €.

Il a également été convenu que la SPL EPM prendrait en charge une partie de la rémunération de la Directrice Générale Adjointe pour l'année 2016 à hauteur de 25 500 € HT.

Vu la nécessité de conclure un nouvel avenant au contrat précité pour acter ces éléments qui ne constituent pas une modification substantielle du contrat,

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais, domiciliée Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais à Mornant (69440), représentée par son Président en exercice Monsieur Thierry BADEL, agissant en vertu de la délibération n° 041/17 du Conseil Communautaire en date du 30 mai 2017,

ci-après dénommée COPAMO,

Et

La Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais », Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais à Mornant (69440), représentée par son Président Directeur Général Monsieur Grégory ROUSSET, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2017.

ci-après dénommée SPL EPM,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- D'ajuster la participation financière fixe due par la collectivité délégante au titre de l'année 2016 de 419 000 € à 329 000 €.
- De fixer la participation financière variable à zéro au titre de l'année 2016.
- D'acter le versement d'une redevance d'occupation forfaitaire pour les locaux administratifs du clos Fournereau évaluée à 5 000€ annuel de manière rétroactive sur l'année 2016 jusqu'au terme de la convention.
- D'acter la prise en charge d'une partie de la rémunération de la Directrice Générale Adjointe pour l'année 2016 à hauteur de 25 500 € HT.

ARTICLE 2 :

Toutes les clauses et conditions de la convention de délégation de service public et l'avenant n°1 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables dans leur intégralité.

Fait à Mornant, en deux exemplaires originaux,

le *1^{er} juin 2017*

**Pour SPL EPM
Monsieur Grégory ROUSSET, Président**



**Pour la COPAMO
Monsieur Thierry BADEL, Président**



ESPACE AQUATIQUE

accès bassins piscine	Résident COPAMO	Tout Public	Tarifs TTC applicables au 1er juillet 2017
Entrée adulte Plein Tarif	5,30 €	7,10 €	Tarif applicable à partir de 16 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente
Carte 10 entrées / Carte 20 heures Tarif Adultes - Plein Tarif	45,40 €	60,50 €	Tarif applicable à partir de 16 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente)
Carte 20 entrées / Carte 40 heures Tarif Adultes - Plein Tarif	80,00 €	107,00 €	Tarif applicable à partir de 16 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente)
Tarif Réduit	3,60 €	4,90 €	sur présentation de justificatif de moins d'un an : étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), chômeurs, personnes ayant un quotient familial de QF4 de la CAF. Valable uniquement le jour de la vente.
Carte 10 entrées / Carte 20 heures Tarif Réduit	30,10 €	42,00 €	sur présentation de justificatif de moins d'un an : étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), chômeurs, personnes ayant un quotient familial de QF4 de la CAF. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Carte 20 entrées / Carte 40 heures Tarif Réduit	53,00 €	74,00 €	sur présentation de justificatif de moins d'un an : étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), chômeurs, personnes ayant un quotient familial de QF4 de la CAF. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Tarif CNAS	-25%	-25%	Réduction de 25 % appliquée aux adhérents du CNAS sur présentation de leur justificatif, sur les tarifs COPAMO et tout public, sur les entrées plein tarif individuelles et abonnements de 10 et 20 entrées ou 20 et 40 heures, non cumulable avec d'autre réduction, non applicable sur les tarifs animations et divers.
Entrée Enfant	3,40 €	4,70 €	Tarif applicable pour les moins de 16 ans, un justificatif peut être demandé. Carte valable uniquement le jour de la vente.
Carte 10 entrées / Carte 20 heures Tarif Enfants	28,70 €	40,00 €	Tarif applicable pour les moins de 16 ans, un justificatif peut être demandé. Tarif non applicable aux groupes constitués. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Carte 20 entrées / Carte 40 heures Tarif Enfants	50,50 €	70,00 €	Tarif applicable pour les moins de 16 ans, un justificatif peut être demandé. Tarif non applicable aux groupes constitués. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Activité familiale bébé-nageurs	102,00 €	125,00 €	Tarif unique applicable pour les deux parents accompagnateurs à l'activité bébés nageurs à partir de 3 mois. Valable sous réserve d'inscription dans un groupe. Créneau au choix dans l'une des 3 périodes prédéfinies en début d'année.
Activité familiale fratrie	153,00 €	185,00 €	Tarif unique applicable pour les deux parents accompagnateurs à l'activité fratrie pour les enfants de 3 mois à 6 ans. Valable sous réserve d'inscription dans un groupe. Inscription à la demi-saison.
Activité familiale jardin aquatique	153,00 €	185,00 €	Tarif unique applicable pour les enfants de 6 à 12 ans. Valable sous réserve d'inscription dans un groupe. Inscription à la demi-saison.
Activité familiale	11,00 €	13,00 €	Tarif à la séance, valable sous réserve d'inscription dans un groupe
Entrée enfants moins de 4 ans	0,00 €	0,00 €	Tarif applicable à partir de 3 mois et jusqu'à 4 ans. Un justificatif peut être demandé. Accompagnement au minimum d'un adulte.
Entrée Groupe	2,80 €	4,80 €	Tarif applicable aux groupes structurés définis par la COPAMO, centres aérés, centres de vacances, colonies de vacances etc... répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
Société et C.E. COPAMO Carte 11 entrées ou Carte 22 heures	45,40 €	60,50 €	Tarif applicable sur présentation d'une attestation employeur, de l'année en cours Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
C.E. hors COPAMO Carte 11 entrées ou Carte 22 heures		57,70 €	Tarif réservé aux Comités d'entreprises, pour l'achat en nombre à partir de 10 Abonnements achetés de 11 entrées ou 22 heures Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Achat du Support CARTE sans contact	2,10 €	3,00 €	Achat de la carte sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement de carte perdue. Cette carte est personnelle et elle est rechargeable à l'utilisation.
Achat du Support Bracelet sans contact	4,10 €	6,00 €	Achat du bracelet sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement du bracelet perdu. Ce bracelet est personnel et il est rechargeable à l'utilisation
TARIF RESIDENT COPAMO UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (pièce d'identité, permis de conduire, facture électricité, téléphonie...)			

PISCINE & BIEN-ÊTRE	Résident COPAMO	Tout Public	Tarifs TTC applicables au 1er juillet 2017
Entrée adulte (>18 ans)	10,50 €	13,10 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente.
Entrée tarif réduit	8,90 €	11,50 €	Tarif applicable sur présentation d'un justificatif aux étudiants, handicapés (+ 1 accompagnateur), chômeurs. Valable uniquement le jour de la vente.
Carte 10 entrées ou Carte 20 heures	89,00 €	113,00 €	Tarif applicable à partir de 18 ans. Carte valable 1 an à partir de la date de vente.
Carte 11 entrées ou Carte 22 heures C.E. - Entreprise COPAMO	89,00 €	113,00 €	Tarif applicable aux Entreprises du territoire du Pays Mornantais. Tarif applicable aux Comités d'Entreprises extérieurs sur l'achat en nombre minimum de 10 abonnements. Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Carte 20 entrées ou Carte 40 heures	157,00 €	200,00 €	Tarif applicable à partir de 18 ans. Carte valide 1 an à partir de la date de vente.
Espace Bien Etre : Accès réservé uniquement aux personnes majeures			
TARIF RESIDENT COPAMO UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (pièce d'identité, permis de conduire, facture électricité, téléphonie...)			

SECTEUR ACTIVITES - DIVERS

Activités & Divers	résident COPAMO	Tout Public	Tarifs TTC applicables au 1er juillet 2017
PASS COPAMO	155,00 €	194,00 €	Tarif applicable pour la Demi-saison, séances les Lundis soir de 20h00 à 21h30, comprenant une animation aquatique et accès cardio - Bien être (Bassin sportif fermé) Activité réservée aux adultes
Cours collectifs Saison Pleine (Séances de 30 à 45 minutes)	257,00 €	313,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités inscriptions sur liste d'attente : Aquagym, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 à 45 minutes) comprenant le prix de l'entrée piscine. Carte limitée dans le temps (Tarif pour une activité sur la saison pleine)
Cours collectifs Demi-saison (Séances de 30 à 45 minutes)	150,00 €	198,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités inscriptions sur liste d'attente : Aquagym, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 à 45 minutes) comprenant le prix de l'entrée piscine. Carte limitée dans le temps (tarif pour une activité sur une demie saison)
Location Aquabike à l'unité (30 minutes)	4,30 €	5,30 €	Tarif pour location des aquabikes sur réservation pour 30 mn d'activité libre. Tarif hors entrée piscine. Valable uniquement le jour de la vente
Cours Activité à l'unité (30 ou 45 mn selon l'activité)	12,20 €	14,50 €	Cours, inscriptions sur liste d'attente pour une séance d'activité dirigée (30 ou 45mn). Tarif hors entrée piscine. Valable uniquement le jour de la vente
Stage Enfants	8,70 €	9,40 €	Tarif horaire pour des activités collectives proposées par le service (exemple : stages de perfectionnement, cours de natation...). Peut être proposé à la période ou à la séance.
Stage Adultes	12,75 €	14,00 €	Tarif horaire pour des activités collectives proposées par le service (exemple : stages de perfectionnement, cours de natation...). Peut être proposé à la période ou à la séance.
Tarif individuel spectacle Tarif moins de 16 ans	2,50 €	2,50 €	Entrée du public âgé de moins de 16 ans, accès aux gradins pour assister aux spectacles, ou manifestations Valable uniquement le jour de la vente
Tarif individuel spectacle Tarif plus de 16 ans	5,10 €	5,10 €	Entrée du public âgé de plus de 16 ans, accès aux gradins pour assister aux spectacles, ou manifestations Valable uniquement le jour de la vente
Tarif Individuel Animation tarif moins de 16 ans	5,10 €	5,10 €	Tarif pour participer à une activité organisée par le service du Centre Aquatique
Tarif Individuel Animation tarif plus de 16 ans	8,20 €	8,20 €	Tarif pour participer à une activité organisée par le service du Centre Aquatique
Entrée Gratuite	0,00 €	0,00 €	Opérations ponctuelles de marketing/communication définies par la COPAMO
Brevet de Natation	3,60 €	3,60 €	Passage du brevet de natation sur réservation. Tarif hors entrée piscine. Valable uniquement le jour de vente.
MISE à DISPOSITION du personnel (Éducateur, hôteesse d'accueil, agent technique et d'entretien)	29,00 €	32,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation d'enseignement, d'animation ou de surveillance nécessitant la mise à disposition d'un agent de la COPAMO.
Primaires			Gratuité applicable uniquement aux établissements des écoles primaires de la COPAMO, dans le cadre de leur projet pédagogique défini avec l'IEEN
Collèges			Conventionnement, subvention du département adopté en début d'année scolaire, pour la mise mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire
Lycées			Conventionnement adopté en début d'année scolaire, pour la mise mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire
Location ligne d'eau	48,20 €	48,20 €	Tarif horaire de la location d'une ligne d'eau.
Location bassin d'activités ou ludique	155,00 €		Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation.
Association affiliée à la Fédération Française de Natation			Participation sur la base d'un forfait annuel établi en début de saison sportive, sur les activités compétitives (natation sportive, natation synchronisée, water-polo et formation BNSSA) sur un planning prédéfini.
Association affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins			Participation sur la base d'un forfait annuel établi en début de saison, activité et horaire prédéfinis par conventionnement
TARIF RESIDENT COPAMO UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (pièce d'identité, permis de conduire, facture électricité, téléphonie...)			

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

Pays Mornantais

Conseil Communautaire

Point d'information

30 MAI 2017

Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du schéma de développement économique

CADRAGE GENERAL

1. La définition du Schéma de Développement Economique (SDE)

- Fixer les **orientations stratégiques** de la collectivité en matière économique et un plan d'actions **pour les prochaines années**. Le SDE s'inscrit dans la continuité des démarches déjà engagées, et tout particulièrement dans la **continuité du SCoT et du SRDEII**. Il engloberait **le tourisme et l'agriculture** comme des activités économiques à part entière.
- Construire le SDE dans une démarche **participative et transversale** pour la COPAMO, les communes membres, les partenaires de la collectivité, les acteurs et institutions territoriales et hors territoire.

2. Les objectifs

- Définir les **enjeux prioritaires** pour le développement économique du territoire. Il s'agit d'identifier des axes d'intervention prioritaires pour la collectivité répondant aux besoins des entreprises et sur lesquels elle pourra générer un véritable effet de levier.
- Améliorer **l'efficacité et de la lisibilité de la politique économique communautaire**. Le SDE fixe les conditions d'exercice des compétences communautaires en matière de développement économique.
- **Articuler le développement économique** avec les autres politiques sectorielles (SCOT, OTI, SRDEII, SRADDT...)
- **Fédérer les acteurs** sur le territoire. Le SDE prévoit, les cas de délégation éventuelle des compétences communautaires, à d'autres collectivités ou partenaires.

Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du schéma de développement économique

La durée du SDE Pays Mornantais :

- Définition des **orientations stratégiques** sur le long terme, en se calquant sur le Projet de Territoire, soit jusqu'à **2030**.
- Définition du **plan d'actions opérationnelles** en se calant sur le SRDEII Auvergne Rhône-Alpes, soit jusqu'à **2021**.

La Gouvernance et le pilotage du SDE Pays Mornantais :

- **Un COPIL** composé du Président de la COPAMO + VP de la compétence et les 2 rapporteurs (tourisme et éco) + 2 représentants de la CI Développement Economique / Tourisme + 2 représentants de la CI Habitat Urbanisme Espaces Naturels Agriculture.
- **Un atelier de réflexion** associant **partenaires et élus** : Maires communes, CCI, CMA, chambre d'agriculture, SOL, RDI, Graines de Sol, Sud Ouest emploi, CERCL, CAP, coworking, Partenaires habitat, OTBL, Représentant de l'Etat (DDT ?) + 1 Représentant de la Région ARA
- **Services mobilisés en interne** : Aménagement + Voirie + Solidarité + Développement Eco

Moyens alloués

- Réalisation **en interne** au sein du service développement économique et tourisme (chef de projet),
- Appui universitaire sur la phase 2, pour un **stage longue durée** (ligne budgétaire prévue au BP 2017)

Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du schéma de développement économique

Date de sortie souhaitée du Schéma de Développement
Economique COPAMO : **1^{er} trimestre 2018**

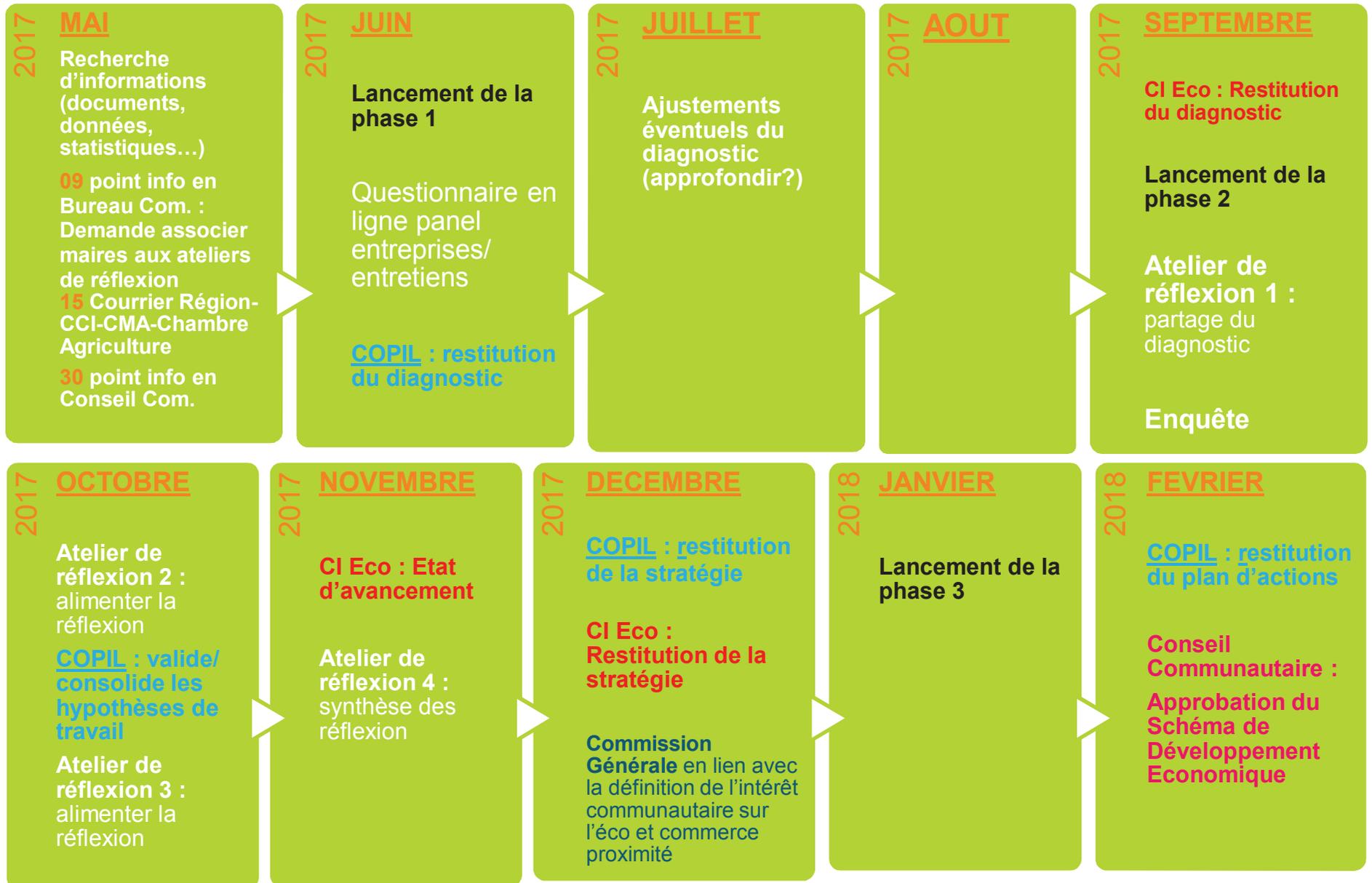
Rappel des 3 phases de construction

Volet 1 ETUDE ET DIAGNOSTIC

Volet 2 CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE PARTAGEE

Volet 3 PLAN D'ACTION OPERATIONNELLES

Calendrier prévisionnel



Lancement de la Phase 1 : juin 2017

La phase d'étude sera le point de départ dans la construction du Schéma de Développement Economique Pays Mornantais

Plus précisément, le travail consistera à :

- Formaliser un diagnostic économique détaillé, dynamique, contextualisé et multithématique du territoire, à partir des éléments (documentaires, graphiques, statistiques...) disponibles
- Apporter un éclairage sur les réalités et enjeux économiques actuels et futurs
- Apporter des outils d'aide à la décision pour passer à la phase de définition de la stratégie puis in fine, du plan d'actions opérationnelles



**Convention pour la mise en œuvre des aides économiques
par la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans le cadre de la loi NOTRe**

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7,

Vu le SRDEII adopté par délibération n°1511 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 16 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire XXXX n°XXXX du 30/05/2017 approuvant la présente convention,

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais, représenté par son Président habilité à signer la présente convention et dénommée COPAMO,

Et

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Le cadre de la présente convention présente permet aux communes, à leurs groupements et à la Métropole de Lyon, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Article 1 – Les aides que les collectivités peuvent mettre en place sans convention avec la Région

Les aides suivantes n'entrent pas dans le champ de la présente convention, la collectivité conserve la capacité d'intervenir même sans intervention préalable de la Région :

- aides aux professionnels de santé en zones déficitaires (article L1511-8 du CGCT)
- aides aux exploitants de salle de spectacle cinématographique (article L2251-4 du CGCT)
- aides pour le maintien ou la création d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural quand l'initiative privée est défaillante ou insuffisante, ou dans une commune comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (article L2251-3 du CGCT)
- aides pour garantir les emprunts de personnes morales de droit privé (article L2252-1 du CGCT)
- aides pour participer au capital de sociétés de garantie ou à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit (article L2253-7 du CGCT)

Article 2 – Les aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L 1511-3 du CGCT

Les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou Métropole de Lyon disposent de la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

La Région n'est plus compétente de plein droit sur ces aides. Toutefois, elle pourra participer en complément de la collectivité au financement de certains projets, dans une convention entre la collectivité et la Région.

Dans le cadre d'aides à l'immobilier d'entreprises mise en œuvre conjointement par la Région et la collectivité ou l'EPCI en contrepartie d'une aide FEADER, le cadre d'intervention de ces aides est déterminé par la mesure du FEADER mobilisée (y compris dans le cadre de LEADER). En effet les règles uniques d'intervention du PDR 2014-2020 imposent un seul et même cadre pour l'ensemble des co-financeurs mobilisant ces crédits européens.

Article 3 – Aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté relevant de l'article L 1511-2 du CGCT

La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché.

La collectivité ou l'EPCI pourra participer par la présente convention au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région précisés en annexe de la présente convention.

Elle mobilisera ses financements soit dans le cadre de programmes et dispositifs régionaux, soit dans le cadre de dispositifs différenciés, mais visant la même finalité et sur avis de la Région.

La Communauté de Communes du Pays Mornantais pourra participer au financement des aides économiques suivantes :

Type d'aide	Nom de l'aide	Régime d'aide régional de référence fixé par le SRDEII	Forme de l'aide (subvention, avance, prêt bonifié, prestation...)	Assiette de l'aide (types de dépenses, plafonds)	Taux et montants plafonds d'aide

Article 4 – Aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise relevant de l'article L 1511-7 du CGCT

La collectivité ou l'EPCI peut verser, en complément de la Région, des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou la reprise d'entreprises.

La métropole de Lyon peut verser, sans conventionnement avec la Région, des subventions à ces organismes

Nom de l'aide	Organisme aidé	Modalités d'intervention
Abondement du fond de prêt d'honneur	Rhône Développement Initiative (RDI)	La collectivité travaille par convention annuelle avec RDI. Chaque année, la collectivité lui verse un montant de 6.000€, dédié à l'abondement du fonds de prêt d'honneur.
Subvention	Graines de Sol	La collectivité travaille par convention annuelle avec Graines de Sol. Chaque année, la collectivité lui attribue une subvention de 6.000€, dédié au suivi des porteurs de projets et entrepreneurs du territoire.

Article 5 – Engagements de la Communauté de Communes du Pays Mornantais au titre de l'article L1511-1 du CGCT

La COPAMO s'engage à

- respecter la réglementation européenne en vigueur lors de l'attribution de l'aide et la procédure d'information liée à la mise en œuvre de l'aide. Toute modification apportée à cette réglementation européenne devra être prise en compte afin de modifier en conséquence les dispositifs et aides concernées,
- procéder à la récupération de l'aide auprès de l'entreprise si une décision de la Commission européenne ou un arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne l'enjoint.
- transmettre à la Région, avant le 30 mars de l'année qui suit le vote de l'aide, un rapport annuel des aides qu'il a mis en place dans le cadre de la présente convention au cours de l'année civile précédente dans les formes demandées par la Région, en vue de la transmission de ce rapport régional à l'Etat et l'Union Européenne.
- informer la Région de toutes modifications apportées aux aides aux entreprises faisant l'objet du présent conventionnement

Article 6 – Engagements de la Région

La Région s'engage à

- Informer la collectivité ou l'EPCI des évolutions de ses politiques et des aides mises en œuvre sur son territoire,
- Présenter un bilan relatif à ces conventions avec les collectivités en Conférence territoriale de l'action publique.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties intéressées et prendra fin au 31 décembre 2021, à l'issue du SRDEII.

Elle pourra être prolongée par reconduction expresse sous réserve de l'obtention des accords des parties signataires, jusqu'à la date d'adoption du SRDEII et des conventions permettant de décliner sa mise en œuvre.

Article 8 – Avenant

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra avant son expiration être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties par notification écrite en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

Article 10 – Litiges

En cas de litige pouvant résulter tant de l'interprétation que de l'exécution de la présente convention, un règlement amiable sera recherché.

A défaut d'accord, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de LYON.

Fait à Lyon, le

**POUR LA REGION
AUVERGNE RHONE ALPES**

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

LE PRESIDENT

Nouvelle Composition des Commissions d'Instruction - Conseil Communautaire du 30 mai 2017

	Commission d'Instruction 1	Commission d'Instruction 2	Commission d'Instruction 3	Commission d'Instruction 4	Commission d'Instruction 5	Commission d'Instruction 6	Commission d'Instruction 7	Commission d'Instruction 8	Commission d'Instruction 9	Commission d'Instruction 10	Commission d'Instruction 11
	Habitat - Urbanisme - Espaces naturels - Agriculture	Voirie – Réseaux – OM	Développement économique – Tourisme – Déplacements*	Petite enfance – Enfance – Jeunesse	Emploi – Formation – Solidarité	Finances – Prospective financière	Personnel – Mutualisation	Patrimoine – Entretien et animation équipements – Grands travaux	Communication – Mutualisation et relations extérieures	Culture – Réseaux culturels – Patrimoine culturel	Développement durable – Politique environnementale – Agenda 21 et PCET – Déplacements*
Président de la Commission d'Instruction	Gérard Grange 1er Vice-Président	Frank Valette 6e Vice-Président	Christian Fromont 5e Vice-Président	Françoise Tribollet 3e Vice-Présidente	Gabriel Villard 8e Vice-Président	Yves Gougne 2e Vice-Président	Thierry Badel Président	Pascal Furnion 4e Vice-Président	Yves Gougne 2e Vice-Président	Thierry Badel Président	Ghislaine Didier 9e Vice-Présidente
Vice-Président associé						Pascal Furnion 4e Vice-Président	Pascal Furnion 4e Vice-Président			Yves Gougne 2e Vice-Président	
Membres de la Commission d'Instruction	L.BIOT I.BROUILLET C.CERRO C.CROZIER P.DUSSURGEY C.JULLIAN A.MONTET P.POILANE G.ROUSSET	F.BREUZIN B.CHATAIN M.COSTE P.DUSSURGEY C.FROMONT C.LAMENA A.MONTET P.VERGUIN	L.BIOT I.BROUILLET M.N.CHARLES C.JULLIAN V.LACOSTE C.LAMENA R.PFEFFER A.THIZY J.M.VUILLE	M.O.BERTHOLLET F.BREUZIN S.BROYER M.N.CHARLES P.DANIEL N.GRANJON- PIALAT F.MILLION I.PETIT	M.O.BERTHOLLET S.BROYER J.Y.CARADEC P.CHAPOT M.N.CHARLES Y.GOUGNE N.GRANJON- PIALAT D.PEILLON I.PETIT A.THIZY	F.BREUZIN B.CHATAIN M.COSTE P.DANIEL G.DIDIER Y.GOUGNE G.DIDIER Y.GOUGNE G.GRANGE G.ROUSSET A.RULLIERE	M.COSTE P.DANIEL G.DIDIER Y.GOUGNE F.MILLION F.TRIBOLLET J.M.VUILLE	J.Y.CARADEC B.CHATAIN C.FROMONT F.VALETTE G.VILLARD	S.BROYER C.CROZIER C.DECOURT P.OUTREBON D.PEILLON R.PFEFFER P.POILANE P.VERGUIN	J.Y.CARADEC C.CERRO P.CHAPOT C.CROZIER C.DECOURT P.OUTREBON D.PEILLON	C.JULLIAN V.LACOSTE A.MONTET R.PFEFFER P.POILANE A.RULLIERE